



institut national
de jeunes sourds
de Paris



Rapport d'activité 2016 / 2017



Edito

Le rapport d'activité 2016/2017 témoigne de la mobilisation des professionnels au service de l'éducation des jeunes sourds. Nous avons mis en œuvre des changements importants dans notre organisation et progressé sur plusieurs sujets relatifs à l'accompagnement des jeunes qui nous permettent d'appréhender l'avenir avec confiance.

Un avenir qu'il nous appartient de dessiner car nous avons besoin d'évoluer pour mieux prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes et de leurs familles et nous adapter pour prendre pleinement notre place dans le paysage politique et institutionnel. Le développement des classes à projets pour des jeunes plus fragiles ou de l'apprentissage sont des réalisations importantes. Notre partenariat avec l'Éducation nationale dans les filières plus classiques nous permet de participer pleinement à la construction d'une école inclusive, priorité affirmée du nouveau gouvernement.

Notre public est exigeant et nous impose d'innover, d'inventer au quotidien pour que chaque jeune ait le plaisir d'apprendre, la fierté d'évoluer et de progresser et d'exister en disposant d'une autonomie acquise avec le soutien des professionnels. Cette ouverture et cette capacité d'innovation se traduisent par de multiples coopérations avec les acteurs publics et privés engagés dans le champ de la surdité : Éducation nationale, universités, associations et fondations, collectivités locales, hôpitaux, entreprises. L'année 2017, conformément aux engagements du projet d'établissement, nous a permis de formaliser ces partenariats afin de concourir ensemble à la construction d'une politique publique ambitieuse pour les personnes sourdes.

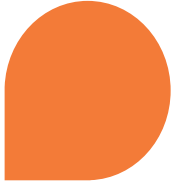
Elodie HÉMERY
Directrice



Rapport d'activité 2016 / 2017

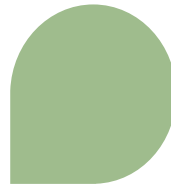
Sommaire





L'INJS de Paris, l'excellence au service de l'accompagnement des jeunes sourds

- 06/ La surdit 
- 08/ Le projet d' tablissement 2016-2020
- 10/ Les jeunes sourds accueillis   l'INJS de Paris
- 20/ L'activit  par secteur



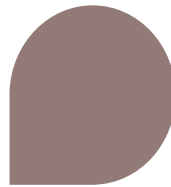
L'INJS de Paris, des femmes et des hommes au service de l'accompagnement des jeunes sourds

- 44/ Les ressources humaines
- 54/ Un peu d'histoire
- 56/ Les instances



L'INJS de Paris, un institut de r f rence m me au-del  de nos fronti res

- 62/ Un  tablissement ouvert   son environnement
- 64/ Recherche, partenariats, pratiques innovantes
- 68/ Le travail pluridisciplinaire



2016/2017 en images

- 74 / 2016
- 76 / 2017
- 78 / Glossaire







L'INJS de Paris,
l'excellence au service de l'accompagnement
des jeunes sourds

The page features several decorative orange shapes. A large, thin orange circle is positioned on the left side, partially overlapping the title. To its right, there are two solid orange shapes: a smaller circle and a larger, rounded shape that resembles a semi-circle or a drop. The title 'La surdit ' is centered within the large thin circle.

La surdit 

La surdit  est une diminution de la capacit  auditive.

La grande majorit  des surdit s est due   un probl me au niveau de l'oreille. Il existe aussi de rares cas de surdit s centrales impliquant le cerveau.

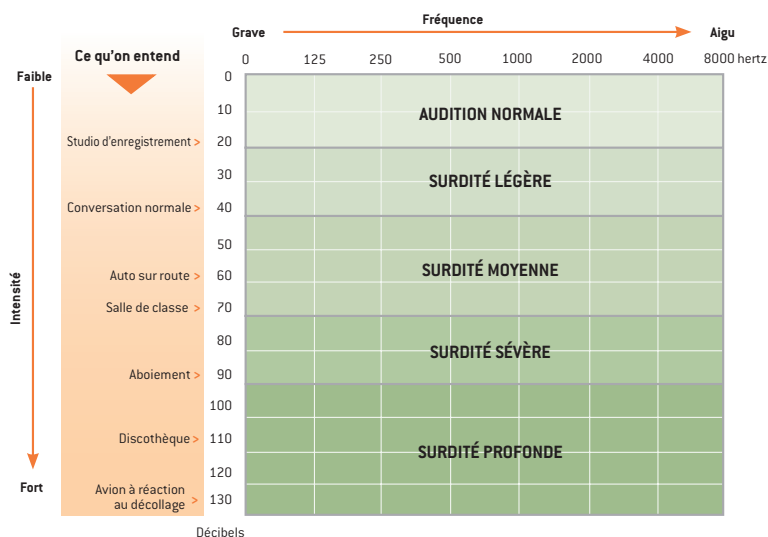
La surdit  recouvre une r alit  diff rente pour chaque personne et ses cons quences varient en fonction du degr  de surdit , de l' ge auquel celle-ci appar it, des possibilit s d'appareillage, du type d' ducation re ue, du mode de communication privil gi .

En effet, la surdit  se traduit par une diminution partielle ou totale de la capacit    entendre des sons (dans ce cas on parle de cophose), mais aussi par une modification de la perception des sons.

La surdit  (ou **d ficiency auditive** ou **hypercousie**) est d finie en fonction de la perte auditive bilat rale de d cibels [dB], mesur e en **audiom trie**. Elle est consid r e comme :

- **L g re** : la perte est comprise entre 20 et 40 dB
- **Moyenne** : la perte est comprise entre 40 et 70 dB
- **S v re** : la perte est comprise entre 70 et 90 dB
- **Profonde** : la perte est sup rieure   90 dB.

Sur 1 000 naissances, 1 enfant est atteint de surdit .



Surdit s g n tiques et surdit s acquises

Une surdit  peut  tre d'origine **g n tique** ou **acquise** au cours de la vie   cause d'un traumatisme, une infection, une intoxication, le vieillissement.

Elle peut aussi  tre acquise en raison d'une pr disposition g n tique, avec des cons quences plus ou moins importantes sur l'audition face   un traumatisme ou une infection.

75 % des surdit s ont une cause g n tique et 25 % des surdit s sont acquises pendant la grossesse ou apr s la naissance.

La grande majorit  des jeunes scolaris s   l'INJS sont atteints de **surdit  de perception**. Cette surdit  neurosensorielle est une atteinte de l'oreille interne, ou parfois du nerf auditif. Elle est en g n ral permanente.

La r habilitation auditive de la surdit  peut se faire gr ce   des aides auditives : proth ses auditives, implants cochl aires.

La communication des personnes sourdes peut se faire en langue fran aise orale (audition, lecture labiale, LPC) et/ou en langue des signes fran aise.

La lecture labiale

La lecture labiale est une technique utilis e par la personne sourde pour reconna tre les mots de mani re visuelle, en fonction de la forme prise par les l vres. Elle est un compl ment important de l'audition.

La Langue fran aise Parl e Compl t e (LfPC)

La LfPC permet de coder avec la main tous les sons de la langue fran aise et aide   discriminer les sones labiaux. Il facilite la lecture labiale pour un meilleur confort visuel.

C'est un codage compos  de 8 configurations des doigts pour les consonnes et 5 positions autour du visage pour les voyelles permettant de coder les syllabes manuellement.

Le code LPC permet de percevoir visuellement toute la cha ne du fran ais parl  et de mieux s'approprier la langue fran aise, notamment quand elle est pratiqu e pr cocement. Le code LPC est adapt  aux syst mes phon tiques de plusieurs pays.

On peut ainsi parler de Langue fran aise Parl e Compl t e (LfPC).

La Langue des Signes Fran aise (LSF)

La langue des signes fran aise est une langue visuelle qui comporte sa propre syntaxe et une grammaire sp cifique. C'est une langue   part enti re au m me titre que les langues parl es telles que le fran ais ou l'anglais.

Elle peut  tre utile aux travailleurs dans l'industrie bruyante, aux plongeurs sous-marins et dans tout autre contexte o  la communication verbale n'est pas possible. La langue des signes n'est pas universelle, chaque pays a sa propre langue des signes. (BSL pour *British Sign Language*, ASL pour *American Sign Language*).

Three decorative orange shapes are positioned to the right of the title. From top to bottom: a small circle with a flat top, a larger circle with a flat top, and a circular inset containing a grayscale photograph of a woman with her hands covering her mouth.

Le projet d'établissement 2016-2020



Le projet d'établissement, approuvé par le Conseil d'administration en mars 2016 s'articule autour de 10 orientations stratégiques pour lesquelles des actions majeures ont été réalisées en 2017.

10 orientations stratégiques

- Evolution de l'offre et de l'accompagnement scolaire et de formation au service de l'insertion socio-professionnelle des jeunes
- Animation et articulation des démarches du projet personnalisé
- Recherche, valorisation et partage des pratiques innovantes
- Redéfinition, appropriation et déploiement du projet linguistique institutionnel
- S'organiser dans la durée face aux situations les plus complexes
- Admission et accueil des nouveaux élèves
- Accompagnement précoce et en maternelle
- Soutien à l'expression et à la participation collective des jeunes et des familles
- Amélioration de l'organisation interne
- Valorisation du patrimoine de la communauté sourde par l'INJS



Actions majeures en 2016/2017

- Forum des métiers étendu aux établissements surdité Ile de France à la Mairie du 5^e
- Création d'une plaquette interactive présentant les filières professionnelles
- Participation à l'exposition « Tous au Grand Palais » pour valoriser les filières du végétal de l'INJS
- Conception et aménagement par les apprentis de la terrasse végétalisée pour la Fondation Agir pour l'audition
- Création des garde-corps pour l'Institut par l'atelier métallerie
- Refonte du projet individualisé d'accompagnement (PIA)
- Mise en place et animation du Comité scientifique
- Adhésion au Réseau Francophone en Déficience Sensorielle et du Langage
- Signature d'une convention de coopération entre l'INJS et l'INJA
- Les Conférences de l'INJS
- Lancement de la démarche de refonte du projet éducatif
- Réorganisation du service des Ressources Humaines et mise en place d'un nouveau logiciel RH
- Actualisation et dématérialisation du livret d'accueil des professionnels
- Restauration du tableau *Abbé de l'Épée à Toulouse* dans le hall Sicard

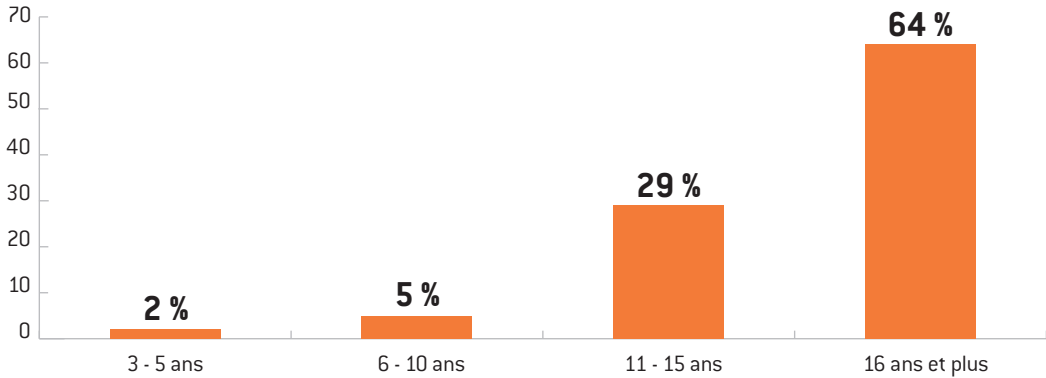
Two large, solid orange shapes are positioned to the right of the title. The first is a semi-circle at the top, and the second is a larger, rounded shape below it, resembling a stylized '3' or a drop.

Les jeunes sourds accueillis à l'INJS de Paris



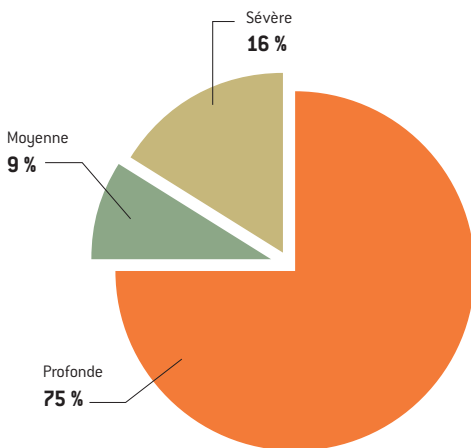
Effectifs 2016-2017

Répartition par âge



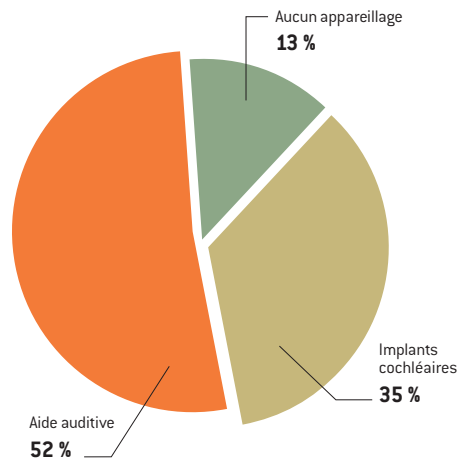
Degré de surdité

Sur 217 jeunes, 164 sont atteints de surdité profonde, 33 de surdité sévère et 20 de surdité moyenne.



Taux d'appareillage

Sur 217 jeunes, 75 jeunes sont porteurs d'implants cochléaires, 113 jeunes de prothèses et 29 jeunes ne portent pas d'aides auditives.



Typologie de handicap des élèves

NOMBRE	2013	2014	2015	2016	2017
DÉFICIENCE AUDITIVE PROFONDE (sans trouble ou handicap associé)	51	43	44	42	38
DÉFICIENCE AUDITIVE SÉVÈRE (sans trouble ou handicap associé)	12	12	11	10	9
DÉFICIENCE AUDITIVE MOYENNE (sans trouble ou handicap associé)	5	2	3	4	3
DÉFICIENCE AUDITIVE avec AUTRE HANDICAP ASSOCIÉ (reconnu par la MDPH)	100 dont 8 double déficience auditive et visuelle	90 dont 10 double déficience auditive et visuelle	89 dont 8 double déficience auditive et visuelle	82 dont 8 double déficience auditive et visuelle	98 dont 7 double déficience auditive et visuelle
DÉFICIENCE AUDITIVE avec TROUBLE ASSOCIÉ	85	73	72	69	74
TSL (sans trouble ou handicap associé)	0	0	0	0	0
TOTAL DES ÉLÈVES HORS UFA	253	220	219	207	222



Répartition de l'ensemble des élèves par niveau

ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE D'ÉLÈVES	DEMI-PENSIONNAIRES	INTERNES
MATERNELLE SAINT-JACQUES	4	4	0
ÉLÉMENTAIRE SAINT-JACQUES	17	17	0
COLLÈGE	86	56	30
Collèges partenaires EN dont Rodin	23	20	3
INJS	63	36	27
LYCÉE	100	58	42
Lycées partenaires EN dont Rodin	31	23	8
Lycée Professionnel INJS	69	35	34
APPRENTISSAGE	10	10	0
TOTAL DES EFFECTIFS	217	145	72

Répartition des élèves à l'INJS

COLLÈGE INJS			
Bilingue	39	23	16
Classe à projet	24	13	11
TOTAL	63	36	27

LYCÉE PROFESSIONNEL INJS			
Industries Graphiques	10	7	3
Horticulture	4	3	1
Couture	11	4	7
Prothésiste Dentaire	5	3	2
Installateur Sanitaire	8	1	7
Métallier - Serrurier	12	7	5
Coiffure	12	6	6
Menuiserie Ameublement	7	4	3
TOTAL	69	35	34
TOTAL DES EFFECTIFS INJS	132	71	61

Evolution des effectifs dont UFA

Année scolaire	2012/2013		2013/2014		2014/2015		2015/2016		2016/2017	
INJS intra-muros	158	65 %	165	63 %	143	63 %	146	65 %	142	65 %
Établissements partenaires EN	84	35 %	96	37 %	84	37 %	78	35 %	75	35 %
<i>Dont classes annexées</i>	43		59		38		50		29	
<i>Dont scolarisation individuelle</i>	41		37		29		28		46	
TOTAL	242		261		227		224		217	

Résultats aux examens en juin 2017

	Inscrits	Admis	Refusés	Taux de réussite
COLLÈGE (DNB, CFG)	22	19	0	86 %
INJS	17	14	0	82 %
Autres collèges	5	5	0	100 %
LYCÉE (Bac général, bac pro, CAP)	52	49	3	94 %
INJS	37	34	3	93 %
Autres lycées	15	15	0	100 %
CAPA (Production horticole, Jardinier paysager)	7	7	0	100 %
TOTAL	81	75	3	93 %



Analyse des demandes d'admission pour la rentrée 2017-2018

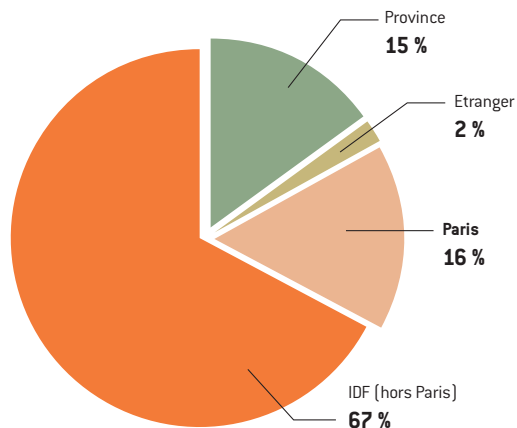
Origine géographique du domicile des candidats à l'admission

	DÉPARTEMENTS	NOMBRE DE DOSSIERS
Paris		14
IDF	77	7
	78	6
	91	13
	92	7
	93	8
	94	11
	95	9
TOTAL IDF		61
Province	21	1
	25	2
	27	1
	44	1
	60	2
	67	1
	72	3
	86	3
TOTAL		14
Etranger		2
TOTAL DOSSIERS		91

Paris et Île de France

15 % des demandes proviennent de Paris Intra-muros, 75 % de la région Ile de France dont 26 demandes de la petite couronne (92,93,94) et 35 de la grande couronne (77, 78, 91, 95).

Le temps de trajet moyen pour les franciliens est de 63 minutes, oscillant entre 17 minutes et 2 h 35.



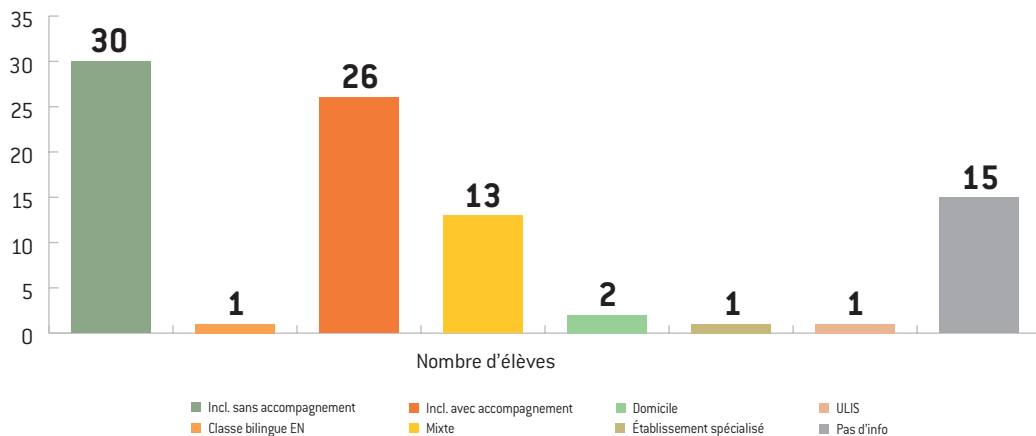
L'attractivité de l'INJS est liée à une offre de scolarisation très variable, voire inexistante selon les territoires : pas de dispositif adapté après le primaire dans les Yvelines ; en Seine et Marne, une ULIS spécialisée surdité au collège. Pour le lycée, en Seine et Marne, Essonne et Seine Saint Denis, seule l'inclusion individuelle est proposée. Dans le Val de Marne, les lycéens peuvent être scolarisés dans le cadre d'une ULIS.

Province

Bien que l'offre de formations dans certains départements comme la Vienne soit importante, l'inadéquation avec le projet des jeunes et de leur famille et le manque de places sont des critères motivant une demande d'inscription à l'INJS de Paris. Les demandes concernent essentiellement le lycée du fait de la rareté des formations professionnelles adaptées pour les jeunes sourds. Les demandes d'admission en primaire ou au collège relèvent majoritairement d'une insatisfaction des parents par rapport aux dispositifs de proximité.

Parcours scolaire des candidats avant l'entrée à l'INJS

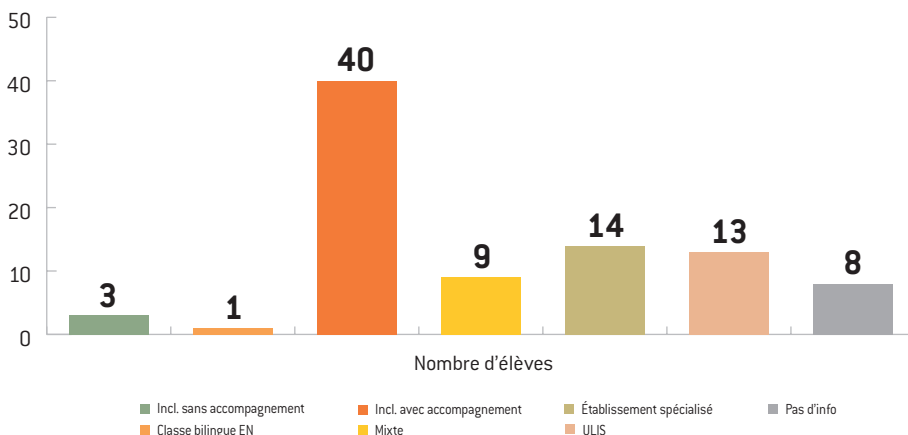
Maternelle



L'inclusion individuelle avec ou sans accompagnement est le mode de scolarisation privilégié.

Le critère "mixte" correspond à des élèves ayant commencé leur parcours sans aide et pour lesquels a été mis en place un accompagnement spécialisé en cours de cycle.

Élémentaire



En élémentaire, la majorité des enfants ont bénéficié d'une inclusion avec accompagnement spécialisé, que ce soit en inclusion individuelle ou collective. Ensuite, répartition égale entre la scolarisation en ULIS et dans une UE¹ délocalisée. Le critère « mixte » recense les élèves qui ont eu besoin d'une aide extérieure ou d'un changement de structure en cours de cycle.

¹ UE : Unité d'Enseignement, dispositif propres aux établissements médico-sociaux ou assimilés

Collège



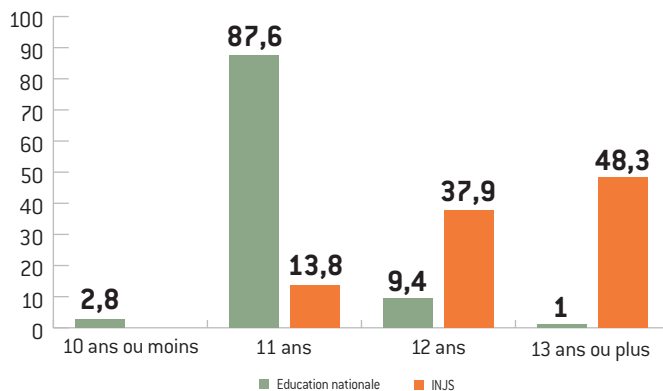
Au collège, le parcours en institution spécialisée est majoritaire, suivi par l'inclusion, le plus souvent collective avec un accompagnement spécialisé. Dans cet échantillon, seuls 3 élèves ont été au collège en inclusion individuelle sans aide extérieure.

Âge moyen des candidats

Comparaison de l'âge moyen d'entrée en CP, au collège et au lycée des candidats à une admission à l'INJS avec l'âge théorique national (Source : *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, DEPP 2017*, <http://www.education.gouv.fr/cid57096/reperes-et-references-statistiques.html>).

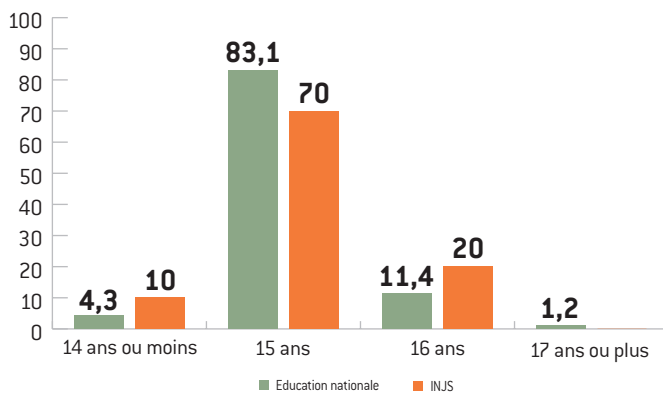
	ÂGE THÉORIQUE NATIONAL	ÂGE MOYEN DES CANDIDATS INJS	ÉCART DANS LA CLASSE D'ÂGE DES CANDIDATS INJS
Primaire	6 ans	6 ans	0
Collège	11 ans	12,6 ans	11 à 17 ans
Lycée	15 ans	16,2 ans	14 à 20 ans

Répartition selon l'âge à l'entrée en 6^e (en %)

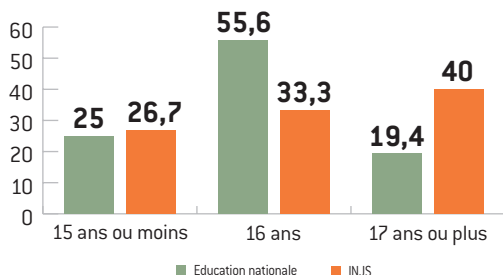


Dès l'entrée en 6^e, la différence entre les données nationales et les candidats à l'INJS est significative. En effet, 48 % des candidats à l'INJS sont âgés de 13 ans ou plus contre 0,3 % des élèves en établissements EN. Le phénomène est moins marqué à l'entrée en seconde générale ou technologique.

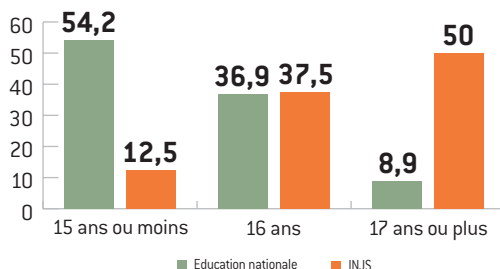
Répartition selon l'âge à l'entrée en 2nde générale ou technologique (en %)



Répartition selon l'âge en 1^{re} année de CAP (en %)



Répartition selon l'âge à l'entrée en 2nde professionnelle (en %)



Décisions d'admission

75 % des demandes reçoivent une réponse favorable à l'issue de la procédure d'admission.

Pour les refus :

– inadéquation entre la demande et l'offre : âge (jeunes de plus de 20 ans), éloignement géographique (demandes pour des élèves ne résidant pas en France, ou en province pour une admission en primaire), projet linguistique (demande d'enseignement en LSF en primaire) ;

– décalage entre niveau scolaire ou linguistique de l'élève et filière demandée (14 situations) ;

– demandes annulées en cours ou à l'issue de la procédure d'admission par les familles.

Pour ces situations de refus, l'INJS propose une réorientation vers un établissement ou une filière plus adaptée et accompagne le cas échéant, les familles dans ses démarches : orientation en SEHA (Section d'Éducation avec Handicap Associé), en classe allophone, en service de soins études, etc.

Three decorative orange shapes are positioned to the right of the title. From top to bottom: a semi-circle, a larger semi-circle, and a circular inset containing a photograph.

L'activité par secteur



L'accompagnement pédagogique

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a posé clairement le droit de tout enfant en situation de handicap à une formation scolaire, professionnelle ou supérieure correspondant à ses besoins et à ses aspirations.

L'INJS fut précurseur de cette loi de 2005 via un partenariat étroit avec l'Éducation Nationale depuis plus de 25 ans pour scolariser les enfants sourds dans une quinzaine d'établissements partenaires de la maternelle au baccalauréat général, technologique ou professionnel.

L'Institut propose un enseignement de qualité tout au long du parcours de l'enfant sourd, quelles que soient sa situation et ses fragilités.

Les modes de scolarisation sont adaptés au potentiel et au projet de chaque enfant ainsi qu'à son mode de communication privilégié (LSF/Oral/LfPC).

L'accompagnement pédagogique se décline sous plusieurs modalités de scolarisation mises en œuvre par une équipe placée sous la responsabilité de 2 directeurs des enseignements.

Missions

Proposer un enseignement de qualité, individualisé et adapté, en cohérence et en lien avec les programmes et établissements de l'Éducation nationale tout au long du parcours de l'élève.

- **Les missions des professeurs s'articulent autour :**
 - de l'enseignement effectif auprès des jeunes et en suivi pluridisciplinaire,
 - de soutien individuel ou collectif,

- de la restitution en LSF ou LfPC des propos de l'enseignant EN et si besoin de l'aide à la prise de notes,
- des temps de SAP et de SPP (séance d'apprentissage et de perfectionnement de la parole) par les enseignants diplômés du CAPEJS.

Les enseignements généraux et techniques sont dispensés en groupe classe ou en atelier.

- **Des codeurs interviennent également auprès des élèves pour :**
 - dispenser des cours et des ateliers de codage/décodage auprès des élèves,
 - former en continu les enseignants.

Les codeurs LPC et les interfaces LSF sont répartis sur les établissements parisiens pour assurer les accompagnements en classes ordinaires et faire le lien entre l'INJS et ces établissements de l'Éducation nationale.

Certains professeurs et codeurs assurent des missions complémentaires de coordination sur les différentes unités d'enseignement, sur les TICE et sur les travaux transdisciplinaires.

Scolarisation en milieu spécialisé à l'INJS :

- **Collège bilingue :** préparation du D.N.B série générale ou professionnelle en 4 ans.
- **Collège à projets :** préparation du C.F.G en 4 ans.
- **Formations professionnelles :** sur 9 filières, 11 parcours de formation proposés avec préparation à 4 bacs professionnels, 6 CAP et 1 CAP agricole en alternance.

Scolarisation en milieu ordinaire :

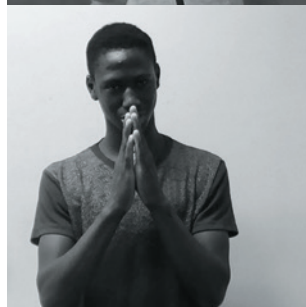
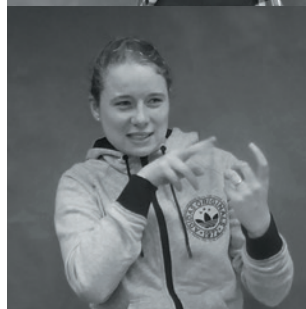
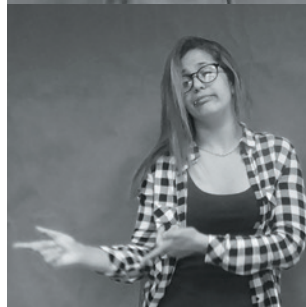
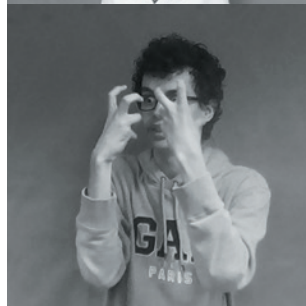
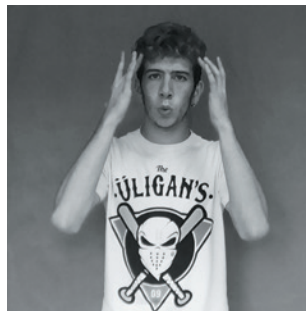
Le parcours scolaire des jeunes en milieu ordinaire se déroule suivant les objectifs énoncés dans une convention cadre signée entre l'INJS et l'Académie de Paris, à savoir :

- Faciliter et organiser la découverte des métiers et des formations ;
- Accroître l'offre de formation et d'orientation en formation initiale, continue et en alternance ;
- Favoriser la mixité des publics entre l'enseignement adapté et le milieu ordinaire ;
- Développer les synergies entre professionnels de l'éducation ;

Des conventions particulières de coopération déclinent, pour chaque établissement scolaire du premier et du second degré concerné, les formes de partenariat adaptées permettant à chaque élève d'aboutir à une qualification en fonction de ses aptitudes et de son projet personnel.

Inclusion individuelle : en maternelle et en élémentaire sur les deux écoles voisines de la rue Saint Jacques, au collège sur la cité scolaire Rodin et sur 11 lycées technologiques, professionnels ou généraux de Paris.

Inclusion collective : classes externalisées en élémentaire sur l'école Buffon, au collège et au lycée général sur la cité scolaire Rodin. Depuis quelques années, le « modèle Buffon » avec des temps progressifs en inclusion dans la classe d'alignement s'est organisé sur Rodin permettant de décloisonner l'unité d'enseignement pour mieux s'inscrire dans le fonctionnement général de cet établissement d'accueil.



Focus sur le partenariat entre l'INJS et la cité scolaire Rodin

A la suite de la loi du 30 juin 1975 dite d'orientation en faveur des personnes handicapées, l'INJS de Paris a entrepris les premières démarches auprès des établissements de l'Éducation nationale pour accompagner des élèves sourds en intégration scolaire, terme en usage à l'époque.

En accord avec la direction de la cité scolaire Rodin (collège et lycée général situés dans le 13^e arrondissement de Paris), des classes spécialisées de l'INJS ont été « annexées » dans cet établissement. Il s'agissait dans un premier temps d'accueillir des élèves sourds oralistes (Français oral avec ou sans LfPC) pour leur permettre de bénéficier d'un environnement porteur lié à leur mode de communication tout en favorisant l'intégration sociale auprès de leurs pairs entendants. Une équipe d'enseignants était à demeure sur Rodin pour assurer tous les enseignements en collège et en lycée général.

Dans la perspective de faire évoluer cet accompagnement, le dispositif s'est étendu dans les années 90 sur l'intégration individuelle dans d'autres établissements partenaires de l'Éducation nationale : les lycéens sourds étaient en grande partie intégrés dans les classes d'entendants en présence d'une codeuse LPC et pouvaient bénéficier de temps de renfort ou de soutien auprès des professeurs de l'INJS.

Depuis la loi 2005 et les nombreux textes d'application qui ont suivi, la cité scolaire Rodin accueille annuellement une cinquantaine d'élèves sourds. Le dispositif est attractif pour de nombreux parents et ce, à plusieurs égards, notamment celui de présenter une inclusion se présentant sous différentes modalités adaptables via des passerelles souples.

Au vu du succès de ce dispositif et des nombreuses admissions de jeunes sourds dans la cité scolaire, le Rectorat de Paris, confronté à des points de tension concernant les affectations dans les collèges et lycées sur ce territoire, a posé des conditions à partir de 2007 pour limiter le nombre de jeunes sourds accueillis à Rodin. Seuls les élèves parisiens ou

internes à l'INJS de Paris pouvaient bénéficier d'une affectation prioritaire. Les négociations annuelles auprès de la MASESH pour obtenir au cas par cas une possibilité d'entrée dans le dispositif ont fini par peser dans les relations avec le Rectorat et la direction de Rodin.

En 2015, la demande des ministères pour étendre l'externalisation des unités d'enseignement a été l'occasion de redéfinir les modalités de partenariat et de collaboration. Une convention cadre entre l'Académie de Paris et l'INJS de Paris a été signée en mai 2016, et permet désormais d'assouplir les affectations des élèves sourds dans cet établissement d'accueil.

Aujourd'hui, la cité scolaire Rodin accueille une classe d'élèves sourds par niveau, de la 6^e à la Terminale, chacune étant alignée à une classe ordinaire et disposant d'un espace dédié. Plusieurs élèves sourds sont scolarisés à plein temps en inclusion, seuls ou à plusieurs, dans des classes ordinaires. Entre ces deux modalités, un système intermédiaire permet en fonction des besoins et du projet des élèves d'offrir des temps d'inclusion en classes ordinaires et des temps de regroupement dans les classes externalisées.

L'équipe de l'INJS présente sur le site est composée :

- **D'enseignants spécialisés** pour toutes les disciplines dispensées (en classe externalisée, en accompagnement dans la classe d'alignement, en SPP, en soutien scolaire individuel ou collectif) ;
- **D'éducateurs spécialisés** pour l'accompagnement éducatif, l'orientation, l'animation des temps et du travail autour de la vie scolaire ;
- **D'une coordinatrice** qui fait le lien entre l'INJS et Rodin ;
- **De codeurs, d'interfaces LSF** pour les accompagnements des lycéens signants ;
- **D'orthophonistes** pour les séances individuelles.

L'équipe s'élargit avec les professionnels des services médicaux et sociaux de l'INJS qui sont à la disposition des jeunes en fonction des besoins.

3 pôles ressources

Pôle LSF : Elaboration d'outils à destination des professionnels, apports d'expertise, partage de données et projets de recherche en partenariat avec des universités.

Pôle Français oral : Elaboration d'outils d'évaluation en SPP et SAP, réflexion sur les modalités de séances en groupe (référentiel CAPEJS).

Pôle Français écrit : Réflexion et création d'outils pour performer dans les pratiques d'enseignement du Lire-Ecrire.

Principales orientations pédagogiques en 2016-2017

- Poursuite de l'équipement et de l'aménagement des salles de cours en TNI (Tableau Numérique Interactif) permettant d'offrir, aux enseignants et aux élèves, une grande variété de supports pédagogiques et de meilleures conditions d'apprentissage.
- Préparation et application du nouveau DNB et CFG pour les élèves de 3^e.
- Les ACCPE ainsi que les EPI ne représentent pas une nouvelle orientation, la pédagogie à projets transdisciplinaires est « la marque de fabrique » de l'INJS.
- Expérimentation des séances de parole en groupe et séances de perfectionnement de la parole sous forme d'ateliers pour les élèves.
- Refonte du projet SES au collège pour renforcer l'accompagnement pluridisciplinaire et réorienter la démarche pédagogique dans les classes à projets.
- Poursuite des enseignements décloisonnés au lycée entre les matières techniques et générales pour donner davantage de sens aux apprentissages.

Faits marquants

- Poursuite du développement et institutionnalisation du D.U.I (Dossier Unique Informatisé).
- Concrétisation du partenariat avec le Rectorat de Paris, qui a permis de fluidifier les demandes d'affectation dans les établissements EN.
- Acquisition d'un logiciel de gestion pédagogique des élèves « Pronote », pour répondre à la demande des parents et au souhait de compatibilité avec d'autres plateformes EN.



L'accompagnement éducatif

Missions

- Dans toutes les dimensions de la vie quotidienne : compenser les effets du handicap, veiller sur les jeunes, évaluer leurs potentiels, travailler avec les familles, déceler leurs difficultés en terme de communication, de relation à l'autre, proposer des solutions et orienter vers les dispositifs dédiés.
- La référence éducative consiste à mettre en œuvre le projet individualisé, au regard des attentes et besoins du jeune et de sa famille, de sa situation et de ses difficultés, dans le respect du PIA et notamment du projet linguistique individuel.

Activités de l'équipe éducative

L'équipe d'éducateurs est placée sous la responsabilité de 2 chefs de service et répartissent leurs temps sur les différentes missions à savoir :

- Accompagnement vers l'autonomie ;
- Suivi des jeunes à l'internat ;
- Accompagnement à l'insertion socio-professionnelle des jeunes après la sortie de l'INJS (service de suite) ;
- Accompagnement sur les temps de vie scolaire ;
- Suivi de l'orientation ;
- Information, sensibilisation sur des sujets de société ;
- Accueil quotidien au CDI.



Si tous les jeunes bénéficient d'un suivi éducatif, les internes ont un suivi plus rapproché, ainsi que ceux pour lesquels un projet thérapeutique est mis en place leur permettant de suivre leur parcours dans les meilleures conditions possibles.

L'INJS site qualifiant :

Les équipes d'éducateurs accueillent chaque année des étudiants en stage de professionnalisation, dans le cadre de partenariats privilégiés avec les centres de formation d'Ile de France (EFPP, IRTS, ...)

Plusieurs professionnels ont été spécifiquement formés à la mission de tuteur de stage.

Accueil dans les internats

75 jeunes sont accueillis à l'internat à partir du collège, qu'ils soient scolarisés à l'INJS ou dans les établissements partenaires de l'EN.

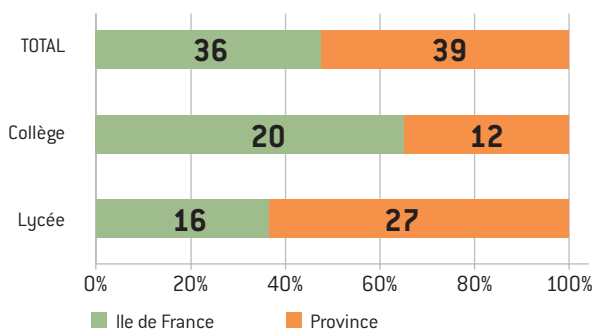
Le vivre ensemble, l'écoute, le respect, les activités culturelles et de loisirs, tout est prétexte à favoriser l'épanouissement et l'acquisition de l'autonomie.

Le travail éducatif vise à compenser le handicap et à mettre en place les outils d'adaptation permettant une insertion réussie. Il s'agit d'aider les jeunes à acquérir une identité, à se projeter dans l'avenir et à s'investir

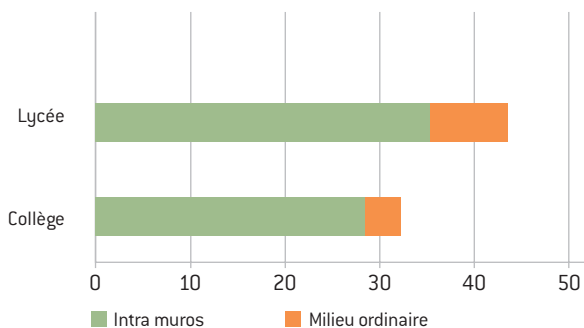
dans la réussite de leurs projets en lien avec leurs familles et avec les autres professionnels de l'INJS.

L'accueil en internat permet aussi à certains jeunes de prendre une distance nécessaire avec les difficultés familiales.

Origine géographique des internes



Mode de scolarisation des internes



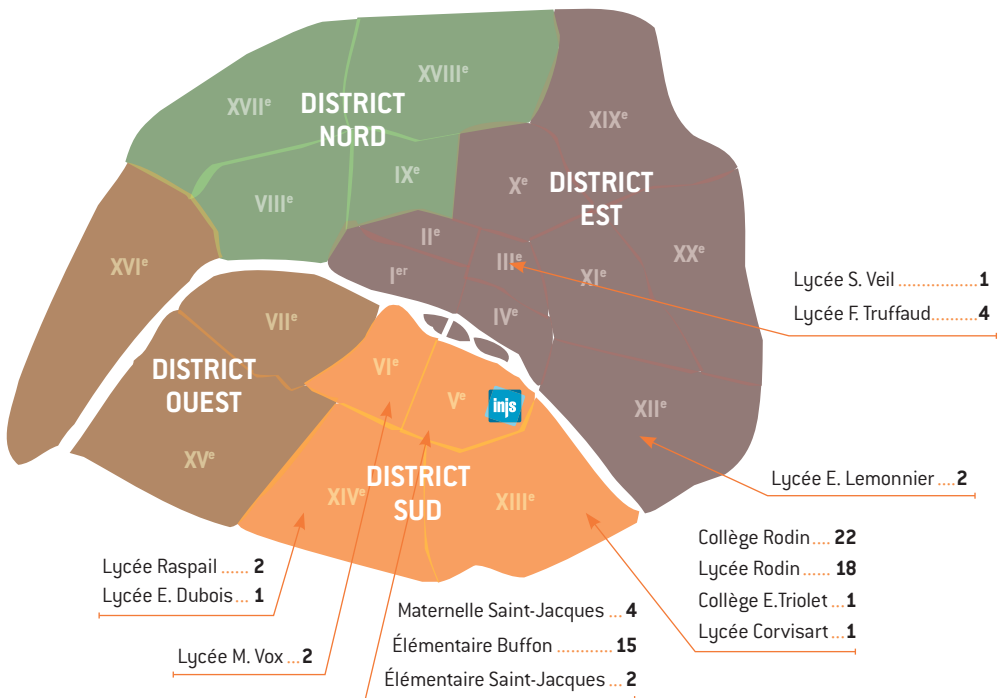
En milieu scolaire

Lorsque la scolarité se déroule dans des établissements de l'EN, les jeunes peuvent être confrontés à des difficultés de communication et souffrir d'un certain isolement. Le service éducatif, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire, s'attache à prévenir ces situations et résoudre les difficultés. Dans le cycle élémentaire, l'éducateur intervient en binôme avec l'enseignant spécialisé et collabore étroitement avec les professeurs de l'Éducation nationale.



Les établissements partenaires de l'Éducation nationale

75 jeunes suivent leur scolarité dans des établissements partenaires de l'Éducation nationale.



Le Coordinateur de la vie scolaire

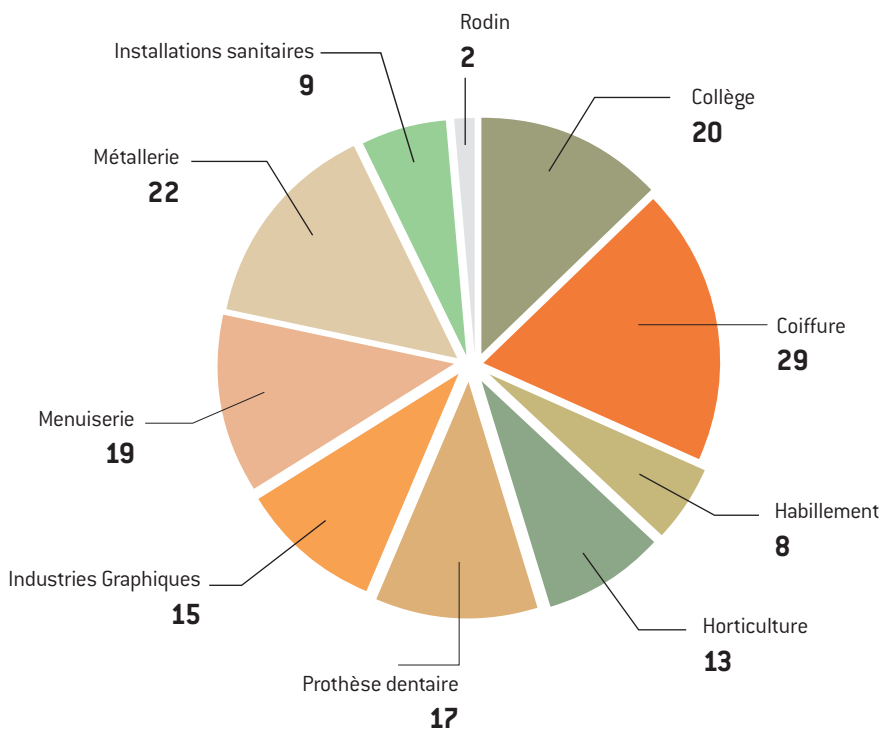
Il assure une fonction de conseiller d'éducation en supervisant les missions des surveillants de jour, en gérant les situations conflictuelles, l'absentéisme récurrent et encadre les travaux d'intérêt général réalisés par les jeunes.

Le service de suite

Le service s'informe sur le devenir des anciens élèves, leur propose un accompagnement vers l'insertion professionnelle et intervient pour une aide à la recherche d'emploi, auprès d'un employeur, la rédaction de CV, une recherche de stage ou d'entreprise dans le cadre de l'apprentissage.

Répartition des stages par formation professionnelle

Nombres de stages mis en place : 171



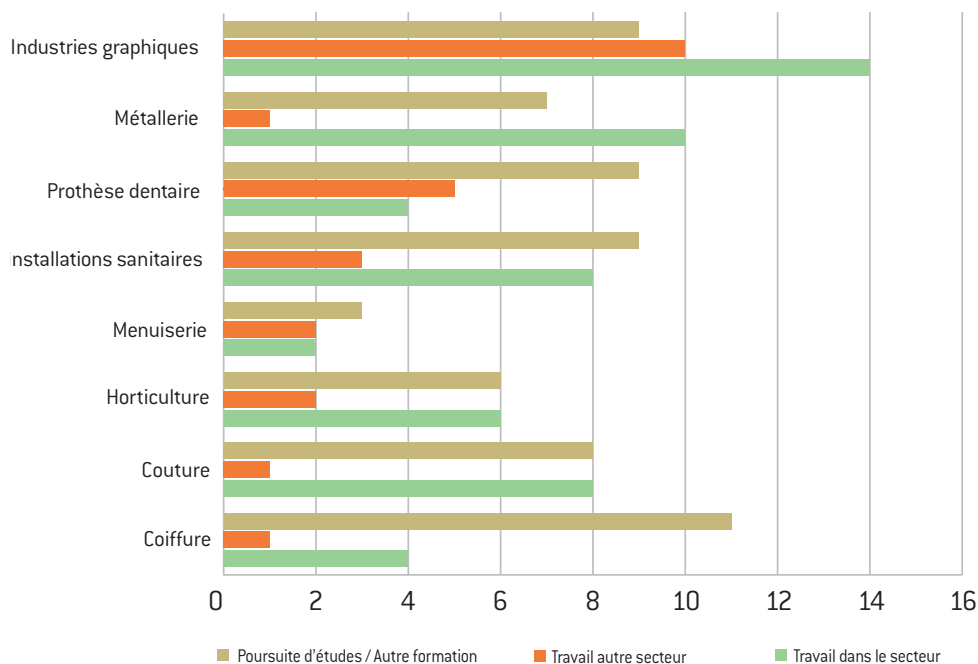
Focus sur le devenir des élèves des filières professionnelles ayant quitté l'INJS entre 2010 et 2015

Sur la période, 207 élèves ont suivi une formation professionnelle à l'INJS,

- Coiffure : 29
- Couture : 24
- Horticulture : 21
- Installations Sanitaires : 29
- Menuiserie : 13
- Métallerie : 25
- Production Imprimée/Production Graphique : 43
- Prothèse dentaire : 23

Depuis 2010, davantage d'élèves poursuivent leurs études avec des formations en alternance ou complémentaires à celles suivies à l'INJS. D'autres jeunes s'orientent vers des formations différentes de celles initialement choisies soit en cours de formation soit à la sortie de l'INJS.

L'éloignement géographique de certaines propositions d'emploi est parfois un frein à l'insertion professionnelle.





Le FSE

Le Foyer Socio-éducatif est une association loi 1901, animée et gérée par des éducateurs spécialisés, qui propose des aides financières ponctuelles aux jeunes et à leurs familles, facilite le financement des séjours, des projets pédagogiques et éducatifs. Son budget est constitué d'une part d'une subvention de l'INJS et d'autres part des cotisations de ses membres.

Faits marquants

- Des actions de prévention autour des conduites à risque, MST/IST avec des partenaires extérieurs (Musée des sciences et techniques, Hôpital Salpêtrière, Aides).
- Responsabilisation des jeunes pour l'entretien des espaces d'internat.
- Organisation et règlement du projet football.
- Foyer des élèves : redynamisation de l'espace.
- Nombreuses activités et projets sur les temps périscolaires : atelier hip-hop, jardinage, atelier théâtre, participation au Festival sourd-Métrage, sensibilisation au théâtre en LSF ...

Perspectives

- Refonte du projet éducatif en lien avec le projet d'établissement.
- Le travail en collaboration sur les classes à projets.
- Recentrer les missions éducatives au sein de la maternelle St Jacques et du collègue Rodin.
- Le suivi des éducateurs en année de stage de titularisation a été formalisé par un livret de suivi et des entretiens réguliers avec les CTSS ainsi qu'un entretien final avec l'Inspectrice DGCS.

Le CPSAS

Missions

Le Centre de promotion sociale des adultes sourds (CPSAS) est un service de l'INJS. Il constitue une **activité annexe, confiée à l'INJS de Paris, par arrêté ministériel du 9 juillet 1981**. C'était alors le premier service dédié à l'accompagnement des adultes sourds créé en France.

Ses missions sont complémentaires à l'enseignement et à l'accompagnement proposés par l'Institut, en ce qu'elles visent l'insertion et la communication des adultes sourds dans leur contexte socioprofessionnel et pour leur épanouissement personnel.

Activité

Accueil et information

Offrir un service d'aide à la rédaction, d'information, de médiation, de communication téléphonique interprétée, de traduction et de reformulation, à titre gracieux. L'inter médiateur sourd, locuteur de LSF reçoit majoritairement des personnes en grande difficulté de communication en LSF ou en français écrit, certains ne maîtrisant pas l'informatique. Le pôle accueil permet aux stagiaires interprètes d'appréhender la communauté sourde.



Interprétariat

Les interprètes du service, tous diplômés et soumis au code de déontologie de l'AFILS (Association Française des Interprètes et traducteurs en Langue des Signes) interviennent à l'INJS ainsi que dans différents domaines : entreprises, musée, associations, formations post bac, rendez-vous médicaux, sociaux, administratifs.

L'Ile de France compte 8 services d'interprétariat :

- En association : ARIS, SERAC, SILS, EMPREINTE ;
- En entreprise : TANDEM ; FACILS, TROLOGUE, PARIS INTERPRETATION ;
- Regroupement ILS en libéral et AE : AGILS, ILSF.

Formation

Malgré la création de centres de formation adaptés aux personnes sourdes et malentendantes, le CPSAS poursuit les formations de base (informatique, français, langue des signes et anglais) nécessaires aux personnes sourdes en difficulté.

Le CPSAS assure la gestion des inscriptions, le suivi des stagiaires et la mise à disposition de salles pour les cours municipaux d'alphabétisation à destination des adultes de la ville de Paris (CMA).

Le pôle formation intervient auprès de certains élèves primo-arrivants de l'INJS afin de faciliter leur intégration dans leur cursus scolaire.

Suivi des jeunes de l'INJS

Projet Après Saint-Jacques :

Le CPSAS intervient auprès des jeunes majeurs de l'INJS, dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire avec le service de suite, le service social, les éducateurs.

Des soirées-débats sont organisées sur des thématiques choisies par les lycéens pour mieux appréhender la sortie de l'INJS.

Des ateliers de communication, des mises en situation d'entretien de recrutement, des ateliers CV et lettre de motivation, une information sur le rôle des interprètes sont mis en place avec l'association Art'Sign.

Le forum des métiers et des centres de formation avec la présentation de métiers par des professionnels sourds permet aux jeunes de se projeter dans un avenir professionnel.

Projet « Vive les majeurs »

Depuis 4 ans, une soirée-débat est organisée avec le service social et éducatif pour les élèves majeurs.

Valorisation du patrimoine de l'INJS

Depuis 2012, les visites historiques de l'INJS, établissement de référence sur le plan international, sont organisées en collaboration avec la bibliothèque patrimoniale de l'Institut.



L'accompagnement par les services de soins

Le service ORL/Orthophonie/Audioprothèse

Missions

- **Le service ORL, composé d'un médecin OrL, d'orthophonistes et d'audioprothésiste accompagne les jeunes dans le suivi de leur surdité, en lien avec les familles.** Le médecin OrL est garant des prises en charge orthophoniques vis-à-vis des familles. Il travaille avec une équipe d'orthophonistes intervenant à l'INJS et sur les sites extérieurs.

Suivi des élèves de l'admission à la scolarisation

Cette année, **89 familles ont été reçues par le médecin ORL** afin d'étudier la demande de scolarisation au vu des informations médicales, auditives et linguistiques. Les moyens de communication de l'enfant sont pris en compte dans l'élaboration du Projet Linguistique Personnalisé (PLP).

La question des aides auditives est longuement évoquée et discutée avec l'enfant et ses parents. La qualité du suivi, les bilans et rendez-vous à l'hôpital ou/et chez l'audioprothésiste sont notés dans le dossier médical afin d'adresser un bilan au service OrL concerné par le suivi d'implant.

Les informations concernant la surdité, les aides auditives et la communication du jeune sont inscrites dans le PIA et le PLP.

Le suivi des jeunes lors de la scolarisation

Le suivi clinique

Chaque jeune a un dossier médical OrL constitué dès l'admission et complété tout au long de l'année

scolaire par les examens auditifs et examens complémentaires. Le dossier médical s'enrichit des données des PIA et des synthèses, des bilans orthophoniques, des bilans hospitaliers de suivi d'implant cochléaire et des compte rendus de réunions et informations diverses des parents et des professionnels.

Le suivi audiométrique

Les examens auditifs sont pratiqués à l'INJS ou à l'hôpital Necker. Les élèves se rendent chez leur audioprothésiste pour un suivi ou un renouvellement de prothèses.

Si les parents gardent toute liberté dans le choix de leur médecin OrL et de leur audioprothésiste en dehors de l'INJS, un bilan d'audition est proposé à tous les élèves par le médecin OrL de l'établissement.

Ce bilan permet de juger de la stabilité ou de l'aggravation de la surdité, celle-ci nécessitant parfois un traitement et/ou un réajustement de la prise en charge prothétique. Il permet d'apprécier les seuils prothétiques ainsi que les capacités réceptives auditives et visuelles du jeune. Ces éléments sont transmis aux parents et aux professionnels de la surdité concernée.

L'audioprothésiste de l'établissement reçoit et teste aussi les élèves dans le but d'établir un gain prothétique et de détecter un dysfonctionnement de l'appareil. Selon les désirs des parents émis lors de l'admission, il signale le dysfonctionnement ou prend en charge les réparations prothétiques après acceptation du devis. L'audioprothésiste peut être amené à faire des prises d'empreintes auriculaires à la demande des parents et du médecin OrL. Quant aux renouvellements prothétiques, ils se font toujours sur prescription médicale.

Projet Individualisé d'Accompagnement

Le médecin OrL inscrit les informations touchant l'audition, le port des aides auditives et la communication du jeune. Les orthophonistes renseignent le PIA par des données sur les compétences linguistiques du jeune, touchant l'oral et l'écrit, et sur le projet mis en œuvre.

Demandes d'aménagement aux examens

Le document médical concernant la « demande d'aménagements des examens » est établi par le médecin Orl lors d'un échange avec le professeur principal et l'élève concerné. Il s'agit dans la majorité des cas de justifier le tiers temps supplémentaire et la présence d'un professionnel spécialisé lors de la passation des examens; certaines épreuves nécessitant des conditions de passation particulières. Le médecin généraliste est associé à cette démarche lorsque l'élève présente des problèmes visuels ou d'autres troubles associés nécessitant des mesures spécifiques.

Travail en réseau

- Réunions trimestrielles des médecins Orl des établissements franciliens à l'INJS. Des visites de l'IFIC (Institut Francilien Cochléaire) et du CRIC (Centre Régional Implantation Cochléaire) ont été organisées en 2017.
- Réunions à Necker entre les orthophonistes de l'INJS et l'équipe d'implantation hospitalière.
- Collaborations avec les médecins hospitaliers de Necker et Robert-Debré participant au suivi d'implant des élèves.
- Partenariat avec l'INJA pour les prises en charge des jeunes et sensibilisation à la surdité auprès des professionnels.
- Participation au Colloque de l'ACFOS: Suivi orthophonique

Perspectives 2017-2018 :

- Revoir l'organisation des prises en charges orthophoniques avec des présences à temps plein pour certains professionnels.
- Engagement du Service Orl dans les différents axes du Projet d'établissement.
- Investir le DUI et numériser l'ensemble des dossiers.
- Colloque ACFOS: Surdit  et musique.

Le Service Médico-Psychologique / GRAL

Historique

Le SMP a été créé par le D^r Laborit en 1984. Travaillant dans une perspective psychanalytique, il propose aux élèves des recours thérapeutiques en français oral, en LSF ou en français signé, des séances de soutien à l'acquisition de la LSF ainsi qu'une offre de soin en psychomotricité.

Il est aujourd'hui dirigé par un médecin psychiatre des hôpitaux, directeur de recherches au Centre de Recherches Psychanalyse, Médecine et Société (CRPMS) de l'Université Paris Diderot.

Le Groupe de Recherche sur les troubles des Apprentissages et du Langage (GRAL), créé en 2002 puis rattaché au SMP, regroupe des praticiens se consacrant aux troubles des apprentissages et du langage selon 3 axes: évaluation, formation, recherche.

Activité

Les psychologues cliniciens ont réalisé 2 052 entretiens individuels ou familiaux, ce qui démontre une activité en hausse continue depuis 2013.

Environ 100 élèves sont suivis de manière régulière par l'ensemble SMP/GRAL, souvent par plus d'un professionnel. Ce chiffre coïncide, mais ne se confond pas, avec celui du nombre d'élèves de l'Institut porteurs d'une affection psychique identifiable selon les critères de la CIM-10 (cf. Perspectives). L'augmentation de l'activité par élève suivi reflète la complexité croissante des situations traitées.

Des suivis engagés avant la cessation de la scolarité à l'INJS sont poursuivis du fait du support indispensable que constitue une relation thérapeutique établie et du défaut de ressources extérieures.

Les apprentis de l'UFA s'adressent également au SMP et/ou au GRAL.



Psychomotricité

20 suivis individuels en psychomotricité et des prises en charge en groupe (atelier d'expression théâtrale, groupe maternelle d'éveil psychomoteur).

Les psychomotriciens travaillent sur un projet de support d'information consacré aux troubles visuo-spatiaux et sur des projets de groupes thérapeutiques pluri-disciplinaires (voix, troubles vestibulaires, difficultés grapho-motrices, etc.).

Collaboration avec le service de médecine générale - infirmerie

L'articulation avec ce service permet de gérer les situations de crise et participe au suivi et à l'observance des traitements psychotropes. Le médecin généraliste contribue à démêler l'intrication fréquente de situations d'inquiétude physiologique et de souffrance psychique.

Projets thérapeutiques

La prise en compte des difficultés psychopathologiques identifiées, aussi bien que des difficultés et troubles associés à la surdité, place l'INJS à l'avant-garde par rapport aux textes en vigueur, en particulier au décret 2009-378 du 2 avril 2009.

L'expression « projet thérapeutique » recouvre deux réalités, parfois disjointes, parfois conjointes :

- L'élaboration individualisée et collégiale d'un certain nombre d'aménagements au contrat de séjour, au PPS et/ou au PIA ;
- Dépasser les réticences de l'élève et/ou de sa famille à l'endroit des soins psychiques indispensables au maintien de la scolarité.

Les projets thérapeutiques ont concerné une quinzaine d'élèves pendant une partie de l'année ou sa totalité. Ils offrent une chance à notre connaissance unique d'évolution à des situations complexes et fortement dégradées. Leur suivi sollicite au quotidien le SMP, le service de médecine générale-infirmerie et tous les services partenaires de l'Institut, au moyen des **réunions pluridisciplinaires de suivi**, qui

améliorent la communication avec les partenaires, internes ou externes, désamorcent les situations de crise et permettent d'ajuster les prises en charge au plus près de l'évolution de la situation clinique de l'élève.

Enseignement et recherche

L'ensemble SMP/GRAL contribue activement à cet axe essentiel du projet d'établissement.

Les membres du GRAL contribuent au projet TELSF2 [cf. infra].

Le SMP poursuit sa réflexion conjointe avec le CRPMS et l'UF-SSP⁴ du centre hospitalier sainte-Anne sur le thème « Névrose et psychose : stratégies diagnostiques, incidences thérapeutiques ».

Elaboration du TELSF2 avec le GRAL, dans le cadre d'un partenariat interne avec le pôle LSF et externe avec les universités Paris Ouest, Paris8, et le Centre National de Ressources sur les Handicaps Rares Robert Laplane (projet Evasigne).

Les *Éditions des Alentours* ont fait paraître fin 2016 le premier volume de la collection *Les minutes de Saint-Jacques*. Le SMP/GRAL publie des articles scientifiques en relation avec leur travail clinique au sein de l'INJS.

Exemple: ROUX, M.-O., SEBAN-LEFEBVRE, D. & CLOUARD, C. [2017]. La pratique de l'examen psychologique chez l'enfant sourd. A.N.A.E., 149, 000-000.

Comment pratiquer un examen psychologique avec un enfant sourd ? Avec quels outils ? Comment interpréter les résultats ? Sont abordées ici les questions théoriques et méthodologiques qui se posent au praticien. L'examen psychologique de l'enfant ou de l'adolescent sourd doit tenir compte des particularités induites par la surdité dans son contexte cognitif et langagier spécifique, ainsi que des contraintes propres à la passation de tests dans cette situation. Les auteurs décrivent les options prises, les aménagements matériels, les adaptations linguistiques nécessaires et répertorient les épreuves utilisées dans le cadre de leur pratique à l'Institut National de Jeunes Sourds de Paris.

⁴ Unité fonctionnelle « Surdité et souffrance psychique ».

Perspectives

La disparité croissante des situations des élèves accueillis impose le soutien et l'enrichissement des échanges pluridisciplinaires, spécificités fortes de l'Institut.

Photographie diagnostique, rentrée 2017

Un tiers de l'effectif¹, présente une affection psychique identifiable au sens de la CIM-10.

- Troubles des acquisitions scolaires (F81.9) assez largement représentés.
- Troubles de l'adaptation (F43.2), à la frontière du psychique et de l'environnemental.
- Troubles émotionnels (F93.9).
- Troubles des conduites (F91.8).
- Troubles du comportement (F98.9).
- Troubles du champ des psychoses :
 - Psychoses non spécifiées (F29) ;
 - Schizophrénie simple (F20.3) ;
 - Trouble envahissant du développement (F84.2) ;
 - Schizophrénie paranoïde (F20.0).
- Troubles névrotiques organisés (F48.9).
- Trouble antisocial (F94).



Le Service de Médecine générale/ Infirmierie

Missions

- **Ce service est un lieu d'accueil, d'écoute, de diagnostic et de soins accessible 24 heures sur 24.**

L'un des objectifs principaux du service est de démontrer aux jeunes sourds qu'ils peuvent et doivent exiger un certain niveau de soins : possibilité de rencontrer des professionnels de santé sans avoir besoin d'une tierce personne (famille, ami, ...) pour les rendre acteurs de leur prise en charge.

- Suivi médical « scolaire » des élèves (vaccinations, courbe de poids et taille, dépistage, prévention, conseils aux familles) en lien avec les médecins traitants.
- Accompagnement de la scolarité en lien direct avec les autres services.
- Information et organisation des aménagements spécifiques nécessaires en classe, en interclasse et à l'internat pour l'accueil d'enfant en situation de pluri-handicap(s) ou de sur-handicap.
- Gestion des urgences médicales et/ou des situations de « crises » psychiques en relation avec le SMP.

L'accueil d'élèves sourds et de jeunes en situation de pluri-handicap ou de sur-handicap a fait évoluer les missions sur des situations médicales complexes qui nécessitent une prise en charge thérapeutique chronique et compliquée. Pour un certain nombre d'entre eux, il s'agit de syndromes graves entraînant un handicap physique, mental ou les deux associés.

D'autres présentent des doubles ou triples déficiences sensorielles telles qu'une surdi-cécité accompagnée souvent d'une déficience vestibulaire.

¹ Ce chiffre est sans doute sous-estimé :

— chez les nouveaux élèves, les difficultés peuvent n'avoir pas été signalées par la famille et n'avoir pas été repérées lors de la procédure d'admission ;
— le processus diagnostique, en psychiatrie infanto-juvénile, est un processus long, qui ne prend son sens que dans le cadre d'un suivi régulier.



En 2016/2017, plusieurs jeunes présentent :

- Une double déficience visuelle et auditive ;
- Des déficiences sensorielles multiples ouïe et vision, et un diabète insulino-dépendant (syndrome Wolfram) ;
- Des anomalies organiques (rénales, malformations osseuses, drépanocytose, etc.) en plus de la surdité ;
- Des troubles du comportement voire des maladies psychiatriques bien individualisées pouvant être répertoriée dans la classification internationale des maladies (CIM 10).

Une majorité de passages au service médical est motivée par une souffrance psychique, parfois très aiguë, nécessitant une prise en charge conjointe avec le SMP. L'infirmier joue un rôle très important en offrant à l'élève un lieu où il peut « se poser » et s'isoler du groupe.

Activité

Les soins aux patients, en priorité et toujours en accord avec les parents.

- Les soins urgents en cas de traumatisme, maladie. Organisation des consultations médicales extérieures, des accompagnements ponctuels ainsi que des transferts à l'hôpital en urgence.
- La délivrance de médicaments en cas de pathologie aiguë mais aussi des traitements chroniques d'un nombre élevé d'élèves. Les infirmières s'appliquent à surveiller l'observance des traitements et tentent de prévenir les ruptures en veillant à la continuité des ordonnances.
- Le suivi des pathologies en lien avec les services hospitaliers plus particulièrement avec l'hôpital de la Pitié Salpêtrière (pôle santé-surdité), les hôpitaux Necker et Robert Debré, l'hôpital Sainte-Anne et le CMP qui en dépend. Pour favoriser la plus grande autonomie des élèves dans leur parcours de soins, le service travaille en étroite collaboration avec les dispensaires, laboratoires d'analyses, pharmacies, kinésithérapeutes, médecins traitants et services médicaux des établissements scolaires accueillant les élèves.

- La gestion des lits de repos et/ou d'isolement, de jour comme de nuit.

- La gestion des stocks de la pharmacie du service.

Les missions de prévention

Le service médical assure

- Des missions de prévention primaire : vaccinations, nutrition, contraception, prévention des infections sexuellement transmissibles, tabac, drogues, facteurs de risque cardio-vasculaires, diabète, hypertension etc.
- L'élaboration de projets spécifiques sur la santé avec les professionnels de tous services et des partenaires comme l'INPES pour rendre compréhensibles et accessibles aux personnes sourdes, les messages de prévention en santé.

Enseignement et recherche :

- Sensibilisation et formation des acteurs du soin au travail avec les personnes sourdes par l'accueil et l'encadrement d'élèves infirmiers.
 - Collaboration et transdisciplinarité entre professionnels du SMP et du service.
 - Participation au jury d'examen du diplôme de psychomotricien.
 - Diffusion du livret « S'adapter au syndrome de Usher » pour mieux prendre en charge cette maladie rare associant une surdité et une déficience visuelle
- Partenariat entre l'INJA et l'INJS sur l'amélioration de la prise en charge des jeunes ayant les deux déficiences auditive et visuelle.

Chiffres clés de septembre 2016 à juin 2017

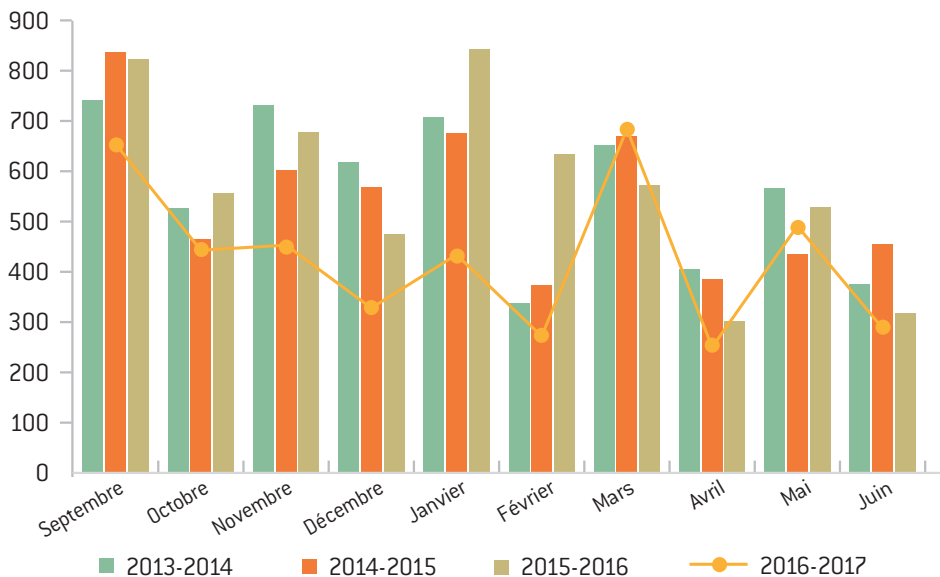
Nombre annuels d'actes

2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
9 313	9 021	9 392	7 044

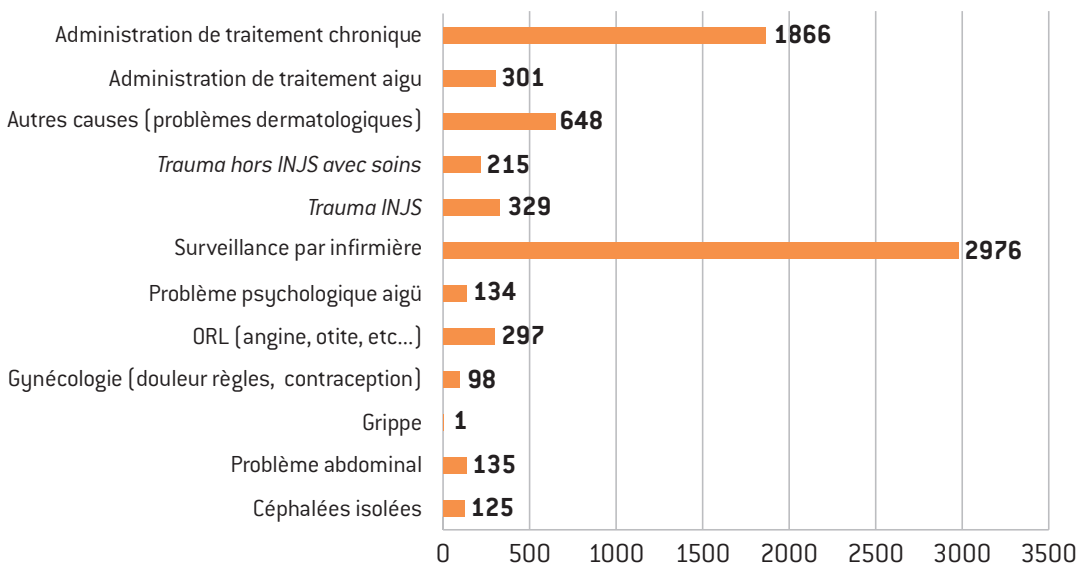
Nombre d'hébergements annuels à l'infirmierie jour et nuit

2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
472	399	297	1 897

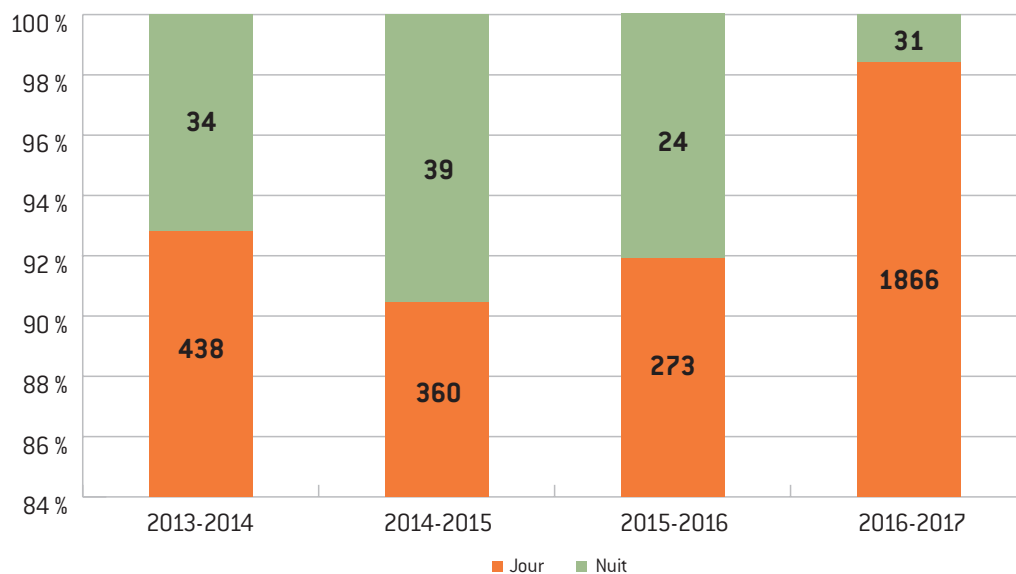
Evolution mensuelle du nombre d'actes



Motifs des passages à l'infirmierie



Évolution de l'hébergement à l'infirmerie de jour et de nuit



L'accompagnement social

Missions

- **Écouter, informer, orienter l'enfant et sa famille dans les démarches administratives et sociales.**
- **Intervenir en matière de protection de l'enfance et des majeurs vulnérables.**

L'annonce du handicap constitue un élément susceptible de fragiliser les familles. Le service social, en lien avec les autres services d'accompagnement, s'efforce de les accompagner, de soutenir la parentalité dans une démarche humaine et respectueuse, en s'appuyant sur les ressources des familles et des partenaires externes.

Le service social exerce ses missions dans le cadre d'un travail en réseau avec des partenaires privilégiés que sont les services sociaux de secteurs, les services de protection de l'enfance, les établissements accueillant des personnes sourdes.

Activité

Interventions directes auprès de 126 élèves soit une augmentation d'environ 10 % du nombre d'élèves ayant eu recours au service social (59,6 % de l'effectif total). 5 apprentis et 12 anciens élèves ont également été reçus par le service social.

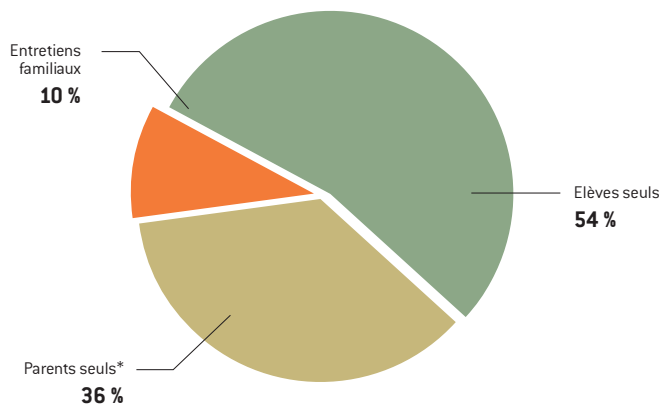
La majorité des demandes d'aides financières au FSE provient du lycée notamment pour soutenir des actions de formations (BAFA), de loisirs et palier des difficultés pour financer les trajets des stages d'admission dans d'autres établissements.

Analyse de l'activité

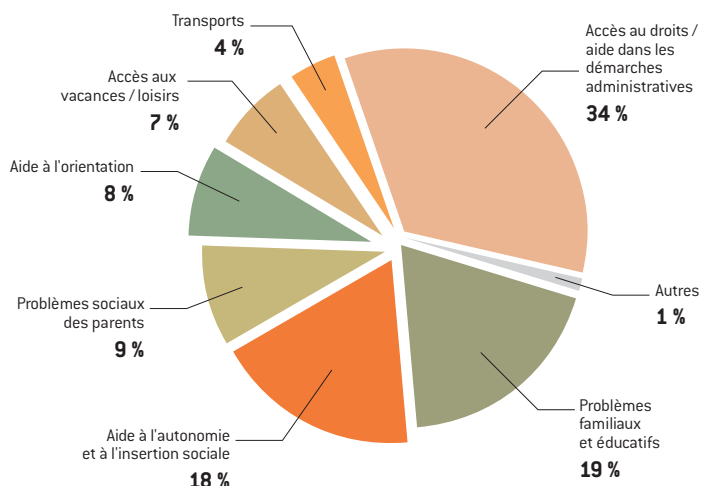
Activités	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Entretiens	310	426	392
Réunions à propos des élèves	414	487	500
Autres réunions	88	198	115
Interviews	16	6	17
Conseils de discipline et de vie éducative	0	2	1
Informations préoccupantes / enfance en danger	4	8	7
Signalement adultes vulnérables	0	1	0
Visites de partenaires	5	6	5
Visites à domicile	1	1	0
Demandes d'aides auprès du FSE	9	15	16

Entretiens réalisés

Par parents, il faut entendre la famille élargie, les tuteurs et familles d'accueil



Motifs de recours au service social



La systématisation des entretiens d'admission a permis de faire connaître le service auprès de tous les futurs élèves, de recueillir des éléments de situation en vue d'une première évaluation et d'amorcer un travail avec les familles.

Les deux motifs principaux d'interpellation du service social concernent :

- les démarches administratives pour l'accès aux droits sociaux ;
- les problèmes familiaux et éducatifs.

L'aide à l'autonomie et à l'insertion sociale des élèves, les problèmes sociaux des parents et l'aide à l'orientation sont les autres motifs d'interpellation.

Le service social participe à l'orientation ou réorientation d'élèves, notamment lorsque le contexte psycho-social familial entrave les démarches d'orientation classiques, ce qui évite des situations d'impasse.

Le service social est identifié par les lycéens comme un lieu ressource pour les aider dans leurs démarches de jeunes adultes et la préparation de leur avenir.

Participation aux réunions

RÉUNIONS INSTITUTIONNELLES			
	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Après Saint -Jacques	9	14	17
Instances Internes	10	34	18
Lac des Signes	--	33	35
Vive les majeurs	--	26	15
Site qualifiant	--	17	3
Groupes de travail	63	50	20
Comités d'œuvres sociales	0	0	5
AS d'Ile de France + INJ	5	6	5
TOTAL	87	175	118

RÉUNIONS CONCERNANT LES ÉLÈVES			
	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Réunions pluri professionnelles	403	474	500
Réunions collectives avec parents/ élèves	11	11	11
TOTAL	414	485	511

Partenariats

Le service social est fortement impliqué dans les relations avec les partenaires pour l'accompagnement des élèves, que ce soit dans le cadre de réunions formelles (39 réunions avec les services de protection de l'enfance et/ou l'UTES) ou de concertations téléphoniques régulières (92 concertations téléphoniques). Les partenaires sont les services sociaux de secteurs, les services de protection de l'enfance, les autres institutions accueillant des personnes sourdes.

Le service social participe aux rencontres du réseau des assistants sociaux du secteur de la surdité en Ile de France sur les répercussions de l'actualité législative sur les pratiques professionnelles, les problèmes éthiques et déontologiques, les difficultés d'orientation des personnes poly et pluri handicapées, l'organisation des transports des élèves, ainsi que les difficultés d'accessibilité aux services de protection de l'enfance.

Le service, en partenariat avec RESF, a organisé une journée d'information sur l'accompagnement juridique des personnes migrantes.

Faits marquants

- Création du protocole d'information préoccupante.
- Livret d'accueil des stagiaires.
- Après Saint Jacques, les droits sociaux afférents au handicap ont été abordés.
- Action majorité pilotée par le service social.
- Projet protection de l'enfance et surdité « Lac des Signes » : intervention à l'ETSUP et à l'IRTS de Montrouge pour sensibiliser les professionnels à la surdité.
- Projet d'établissement : valorisation du patrimoine historique et culturel de l'INJS, gestion des incidents et accueil des nouveaux professionnels.

Site qualifiant :

Accueil des stagiaires et implication dans la formation des assistants de service social, notamment participation au jury d'examen du diplôme d'état d'assistant de service social et interventions dans les centres de formation initiale.





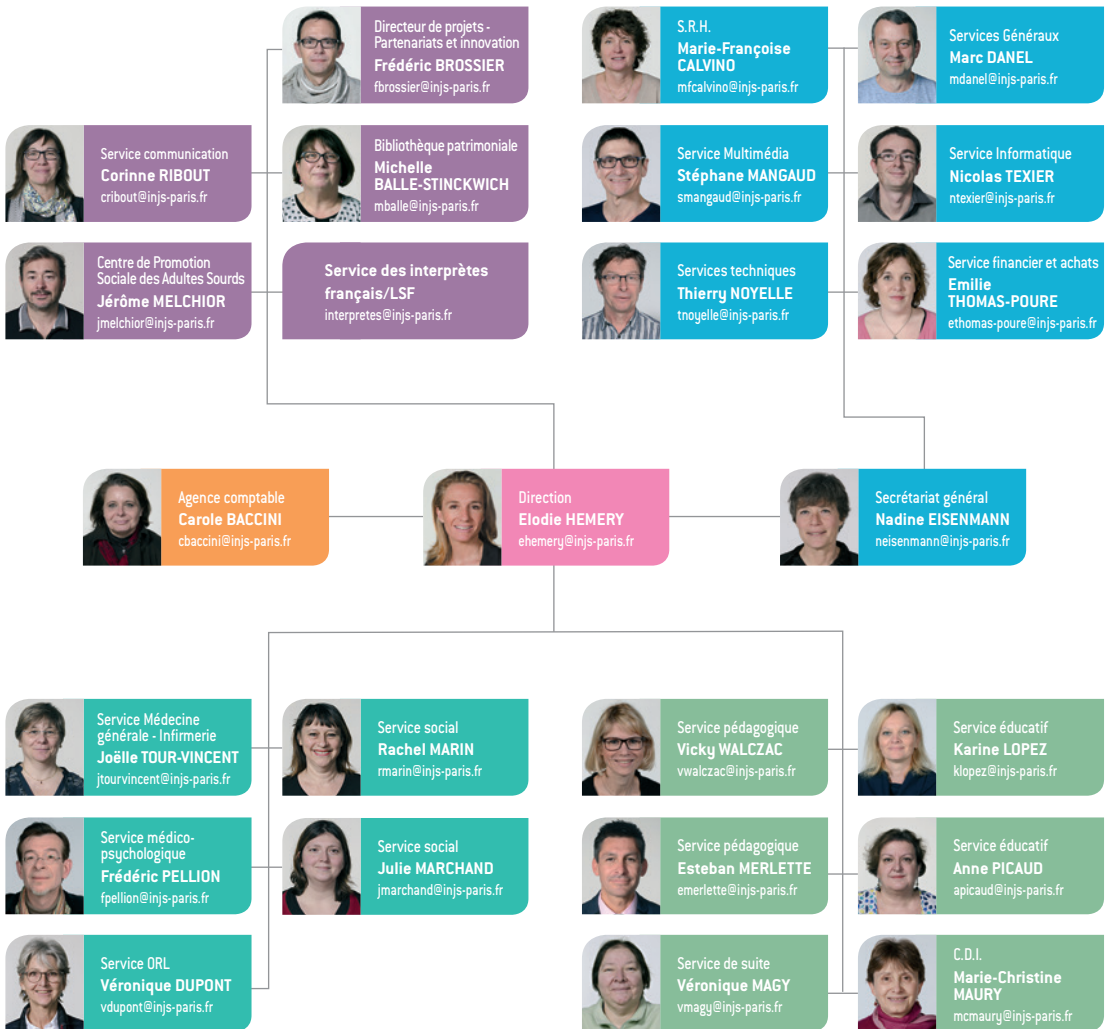
L'INJS de Paris,
des femmes et des hommes au service
de l'accompagnement des jeunes sourds

Three decorative green shapes are positioned to the right of the title. They include a solid green circle at the top, a larger solid green circle below it, and a semi-circular shape at the bottom right, all in a muted green color.

Les ressources humaines



Organigramme



La présentation des données relatives aux ressources humaines est effectuée en année civile. Conformément à l'arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social, les données sont présentées par genre.

Depuis 2013, de nouveaux tableaux ont été élaborés et dans la mesure du possible présentés par genre, en personnes physiques et ETP, avec une répartition statutaire et par type de contrat.

Les effectifs

L'effectif physique rémunéré au **31 décembre 2017** est de **233 personnes**.

L'effectif en équivalent temps plein est de **185,76 agents** (186,66 en 2016)

La structure du personnel

Analyse par statut au 31/12/2017

La répartition par statut en ETP est :

- 45 % de titulaires
- 55 % de contractuels

Nombre de personnes physiques (y compris en maladie et maternité)

Services	Titulaires, Détachés et mise à disposition		CDD		CDI		Total par genre		Total général	Total 2016
	H	F	H	F	H	F	H	F		
Enseignement Général Technique + DE + MAD ⁽¹⁾	13	22	7	14	3	5	23	41	64	67
Élèves professeurs				2			0	2	2	2
Total Enseignants	13	22	7	16	3	5	23	43	66	69
Interprètes Codeurs Techniciens L.S.F. + LPC ⁽²⁾			2	5	1	7	3	12	15	14
Éducateurs + CTES	4	21		7			4	28	32	33
Surveillants			7	18			7	18	25	24
Total Service Éducatif	4	21	7	25	0	0	11	46	57	57
Service social médical et paramédical	1	5	3	15	2	7	6	27	33	31
Services administratifs	5	21	1	3		1	6	25	31	30
Services généraux, techniques, Informatique, multimédia	8	5	1		2		11	5	16	18
Total Services transversaux	13	26	2	3	2	1	17	30	47	48
C.P.S.A.S. dont interprètes ⁽²⁾		1	3	3	3	5	6	9	15	16
TOTAL GÉNÉRAL	31	75	24	67	11	25	66	167	233	235

⁽¹⁾ y compris mise à disposition et fonction de professeur sur crédits non enseignant

⁽²⁾ à compter de 2013 les interprètes LSF du CPSAS sont comptés avec le personnel administratif du CPSAS



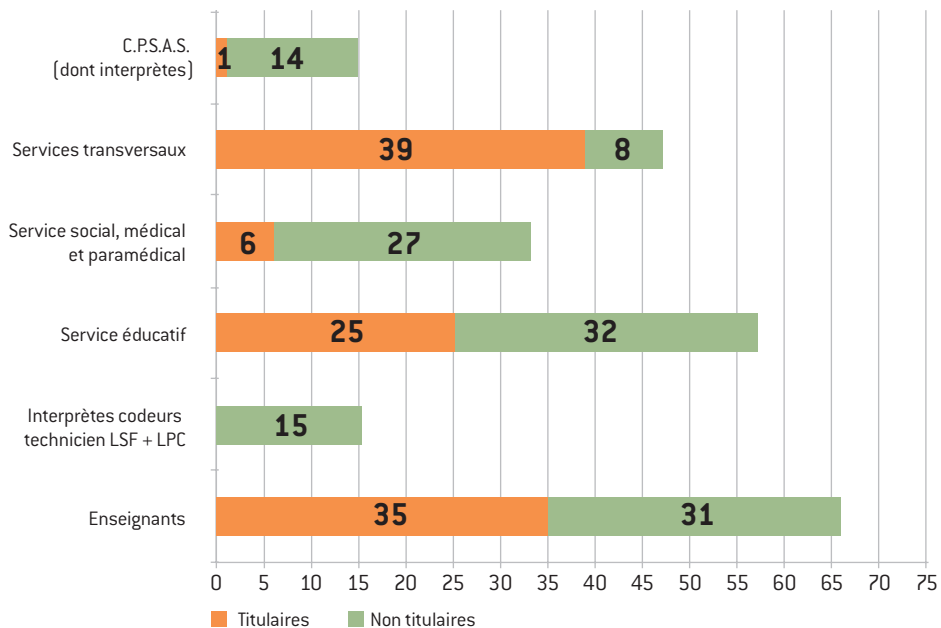
Nombre de personnes en ETP (y compris en maladie et maternité)

Services	Titulaires, Détachés et mise à disposition		CDD		CDI		Total par genre		Total général	Total 2016
	H	F	H	F	H	F	H	F		
Enseignement Général Technique + DE + MAD ⁽¹⁾	13	21,58	4,42	13,56	2,45	4,91	19,87	40,05	59,92	60,2
Élèves professeurs				1,6			0	1,6	1,6	1,6
Total Enseignants	13	21,58	4,42	15,16	2,45	4,91	19,87	41,65	61,52	61,8
Interprètes Codeurs Techniciens L.S.F. + LPC ⁽²⁾			0,67	3,9	0,2	5,24	0,87	9,14	10,01	10,84
Éducateurs + CTES	4	20,63		7			4	27,63	31,63	32,63
Surveillants			2,58	6,73			2,58	6,73	9,31	8,97
Total Service Éducatif	4	20,63	2,58	13,73	0	0	6,58	34,36	40,94	41,6
Service social médical et paramédical	0,5	4,3	1,5	8,66	1,02	3,64	3,02	16,6	19,62	18,14
Services administratifs	5	20,8	0,5	2,16		1	5,5	23,96	29,46	29,14
Services généraux, techniques, Informatique, multimédia	8	5	1		1,79		10,79	5	15,79	16,9
Total Services transversaux	13	25,8	1,5	2,16	1,79	1	16,29	28,96	45,25	46,04
C.P.S.A.S. ⁽²⁾		0,8	0,98	1,38	2,11	3,15	3,09	5,33	8,42	8,24
TOTAL GÉNÉRAL	30,5	73,11	11,65	44,99	7,57	17,94	49,72	136,04	185,76	186,66

⁽¹⁾ y compris mise à disposition et fonction de professeur sur crédits non enseignant

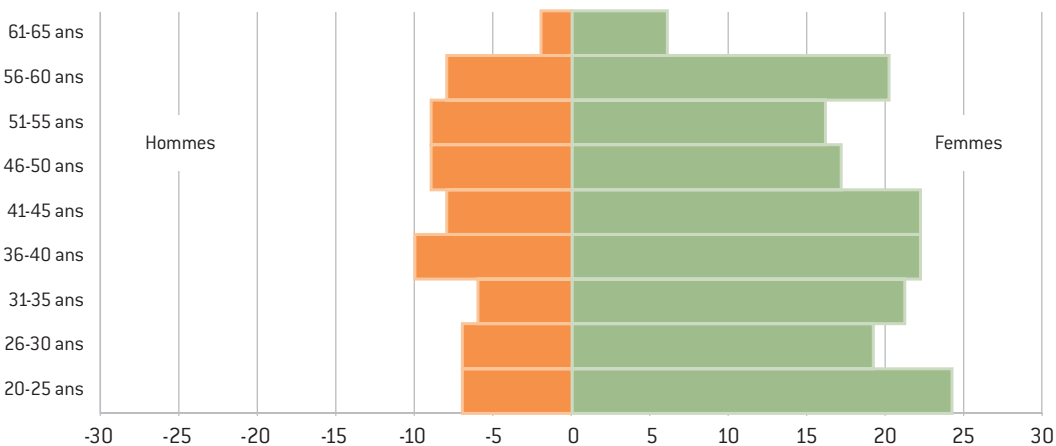
⁽²⁾ à compter de 2013 les interprètes LSF du CPSAS sont comptés avec le personnel administratif du CPSAS

Répartition par service des effectifs 2017



Les indicateurs sociaux

Pyramide des âges 2017



Temps partiel choisi par les agents au 31/12/17

	50 %		80 %		90 %		Total
	H	F	H	F	H	F	
Service pédagogique				3		2	5
Interprète codeur technicien de communication				2			2
Service éducatif				1		2	3
Service social médical paramédical				3			3
Services transversaux				1			1
CPSAS				1			1
TOTAL	0	0	0	11	0	4	15

Le Compte épargne-temps (CET) en 2017

	TITULAIRES		NON TITULAIRES		Total
	H	F	H	F	
Nombre d'agents ayant ouvert un CET	7	14	2	3	26
Nombre d'agents ayant déposés des jours de CET	2	10	0	3	15
Nombre de jours de CET utilisés dans l'année	7	29	0	7	43
Nombre de jours de congés versés au CET	17	75	0	19	111

Les absences

Jours d'arrêt hors congé longue maladie, congé maternité, congé longue durée, accidents de travail.

	Total de jours d'arrêts	Effectif en ETP	Taux moyen d'absence	Nombre de jours moyen
Service pédagogique	313	61,52	3,03 %	5,09
Interprètes codeurs tech LSF	148	10,01	8,80 %	14,79
Service éducatif	319	31,63	6,00 %	10,09
Surveillants	211	9,31	13,49 %	22,66
Service médical paramédical	168	19,62	5,10 %	8,56
Services transversaux	601	45,25	7,91 %	13,28
CPSAS	141	8,42	9,97 %	16,75
TOTAL INJS	1 901	185,76	5,44 %	10,23

Les absences pour accidents de travail, maladie professionnelle, congé paternité

	Nombre d'accidents de travail	Nombre de maladies professionnelles	Nombre de congés paternité
Service pédagogique	2	1	1
Interprètes codeurs tech LSF			
Service éducatif	1		
Surveillants			
Service médical paramédical	1		
Services transversaux	6		
CPSAS			
TOTAL INJS	10	1	1

La formation professionnelle

Le plan de formation 2017 se décline suivant trois axes principaux en lien avec la mise en œuvre du projet d'établissement.

Le budget formation s'élève à 90 000 €, soit 1 % de la masse salariale et a été intégralement consommé.

367 inscriptions pour 149 actions de formation suivies sur l'année civile.

Axes transversaux liés aux besoins institutionnels : 198 formations dont :

- LSF-LPC
- Classe inversée : pédagogie interactive laissant une place centrale à l'élève
- Adaptation à de nouveaux logiciels (GRH, Océalia, Pronote...)
- Marchés publics

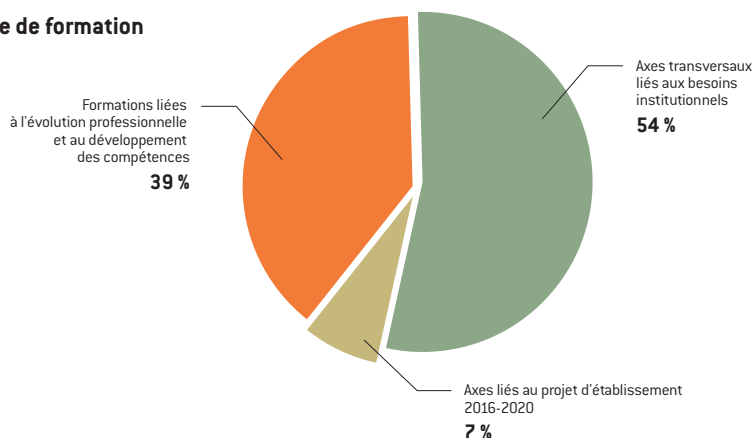
Axes liés au projet d'établissement 2016-2020 : 24 formations dont :

- Musique et surdité
- Scolarisation enfants en situation de handicap
- Construire un cours par compétences

Formations liées à l'évolution professionnelle et au développement des compétences : 145 formations dont :

- DU médiateur, CAFERUIS, Master PIHA2, VAE enseignement et surdité
- Analyse de la pratique professionnelle (interprètes, éducateurs)
- Méthodologie des écrits professionnels
- Recouvrement des recettes

Répartition par axe de formation



Les services supports

Zoom sur le service multimédia

Le service multimédia, dont le champs d'action est étendu, intervient à la demande des autres services ou dans le cadre de projets institutionnels. Il effectue des prises de vues photos lors d'évènements institutionnels (rentrée scolaire, conférences, inaugurations, partenariats), pour le trombinoscope des professionnels et des élèves, à la demande des jeunes (soirée Abbé de l'Épée, groupes d'internes) et pour illustrer des plaquettes informatives. Il est également chargé du tournage, du montage et de la post production de vidéos de supports pédagogiques (apprentissage de la LSF, dictionnaire lexical des filières professionnelles), des projets de classes lors des activités pédagogiques.

Le service multimédia réalise des travaux d'infographie pour la signalétique de l'Institut et la lisibilité des supports créés. Il est le webmaster technique et est en charge de l'actualisation des informations du site internet et de l'intranet. Il forme également les professionnels afin que chaque service puisse gérer en autonomie son espace dans l'intranet. Les professionnels du service assurent la maintenance du matériel audiovisuel et installent le matériel technique lors d'évènements institutionnels ou pour les locations d'espaces. Le support visuel est indispensable pour les messages à destination du public sourd, aussi le service anime un atelier photos pour initier les jeunes aux techniques de la photographie (autoportraits, portraits, ...).

Faits marquants

- Vidéo regroupant les actions mises en œuvre par le pôle éco-école.
- Vidéo interactive valorisant les filières professionnelles.
- Vidéos du lexique français/LSF.
- Vidéo du défilé annuel des filières couture et coiffure.
- Pilotage technique de la rénovation de la salle de l'Abbé de l'Épée durant l'été 2017.



La bibliothèque patrimoniale René Bernard

Chiffres clé :

- **25 000 documents** : la bibliothèque regroupe le fonds le plus important au monde sur la surdité.
- **2 950 visiteurs**, sourds et entendants, de 20 nationalités en 2017.

La bibliothèque est le centre historique de l'Institut et la référence pour la diffusion des travaux de recherches sur la surdité.

Missions

- **Collecter, acquérir des ouvrages ou des dons pour maintenir la cohérence thématique des fonds.**

Cataloguer avec l'INJS de Bordeaux des fonds documentaires pour permettre leur consultation en ligne et une intégration dans des réservoirs documentaires plus vastes (bases CNRS, ENS, HAL, SUDOC...).

Restaurer, conserver les collections muséales (tableaux, gravures, sculptures...).



Diffuser un bulletin de veille documentaire hebdomadaire, prêts, dons et échanges d'ouvrages entre INJS, bibliothèques françaises et étrangères.

Accueillir, informer des publics différents (chercheurs, étudiants, collégiens, latinistes, stagiaires, ...) pour des visites, des recherches, des informations en anglais, français et LSF. Des sessions de découverte de la bibliothèque et de ses fonds pour les élèves et des visites historiques pour les nouveaux professionnels sont également programmées.

Partager, échanger avec les INJS, d'autres établissements et le Réseau Doc qui regroupe plus de 40 centres de documentation (INS HEA, INJA, ministère, MSSH, ...) pour des mises en commun d'outils notamment pour la classification internationale du handicap.

Communication externe avec des événements comme le Quartier du Livre, les Journées européennes du patrimoine, les soirées littéraires de l'INJS. La bibliothèque est régulièrement sollicitée pour des tournages de films, séries télévisuelles.

Les autres services supports

L'ensemble des services administratif, technique, logistique et autres services complémentaires à l'enseignement et à l'accompagnement pluridisciplinaire, contribuent, au quotidien, à la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes à l'INJS.

Le service d'interprètes Français/LSF

Le service d'interprètes Français-Langue des Signes Française permet aux professionnels, aux élèves, à leurs familles, aux usagers sourds et entendants de communiquer. Les interprètes sont tenus au secret professionnel.

Les services généraux

Ils assurent le bon fonctionnement de l'INJS de l'accueil aux espaces verts, en passant par les installations de salles, le magasin ou les prestations d'entretien.

Le service technique

Il met en œuvre la politique d'investissement et de maintenance préventive et curative du patrimoine et des équipements techniques, tout en répondant aux urgences quotidiennes.

Le responsable est en charge de la sécurité des personnes, des bâtiments et des installations techniques et répond aux urgences techniques.

Le service communication

Il est l'interface de l'Institut pour toutes les actions de communication interne ou externe.

Le service multimédia : voir focus

Le service informatique

Il assure le fonctionnement du système informatique et télécom de l'Institut, la maintenance et la sécurité du parc et du réseau informatique de l'INJS. Il conçoit et met en œuvre le schéma informatique.

Le service des Ressources Humaines

Il est le relais permanent des agents pour toute question concernant la situation individuelle et les droits et devoirs des agents. Il est chargé de la gestion administrative des personnels, de la paye, de la formation continue et de l'accueil de stagiaires.

Le service Finances & Achats

Il répond aux besoins des différents services de l'Institut (matériels, transport, fournitures, ...).

Il assure la gestion et le contrôle des dépenses dans le respect des crédits alloués et des procédures d'achats publics, que ce soit pour les dépenses de fonctionnement ou les dépenses d'investissement.

L'agence comptable

Conformément au principe de séparation ordonnateur/comptable, le comptable procède aux contrôles et au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes.

L'agence comptable a également un rôle de conseil et d'information vis-à-vis de l'ordonnateur.

Faits marquants

- Rénovation de la salle de l'Abbé de l'Épée (sonorisation, éclairage, peinture, ...).
- Restauration de tableaux du hall Sicard.
- Rénovation de la salle Laurent Clerc et de parties communes.
- Réorganisation du service des Ressources humaines.
- Nouveau logiciel de gestion du personnel pour le SRH.



Un peu d'histoire



Le bicentenaire de l'American School for the Deaf (ASD) à Hartford

2017 marque le bicentenaire de l'**American School for the Deaf (ASD)** à Hartford, dans le Connecticut (USA). L'école a été fondée par Thomas Hopkins Gallaudet et Laurent Clerc.

Laurent Clerc à Hartford Thomas Gallaudet, jeune pasteur du Connecticut, tout juste diplômé de l'Université de Yale, fait la rencontre en 1814 d'Alice Cogswell, une enfant de huit ans sourde, voisine de la mère de Thomas Gallaudet dans la petite ville Américaine de Hartford. Alice Cogswell est une petite fille sage et très gentille mais devenue sourde à l'âge de deux ans des suites d'une rougeole, elle n'arrive pas à communiquer ou à s'instruire. Très vite Thomas Gallaudet s'attache à Alice Cogswell et le père de celle-ci, le D^r Mason Cogswell, qui a entendu parler des progrès faits en Europe pour l'éducation des sourds en parle avec lui. Les deux hommes conviennent qu'il faudrait pouvoir apprendre à Alice à lire, écrire, compter, comme l'apprennent les autres enfants. Thomas Gallaudet accepte de devenir son professeur. Il décide qu'il partira bientôt en Angleterre pour étudier la pédagogie des institutions pour sourds muets qui y sont depuis peu ouvertes. L'instruction d'Alice Cogswell, pourra commencer à son retour.

De son côté, le D^r Cogswell très attaché à son enfant, réunit des fonds auprès de bienfaiteurs et d'amis pour la fondation de la future école de Hartford. En 1815 Thomas Gallaudet est à Londres. Mais depuis la défaite Anglaise à la Nouvelle Orléans, les Américains ne sont pas les bienvenus en Angleterre et il se voit fermer au nez les portes des institutions pour enfants sourds de Londres, Leeds, Liverpool et n'arrive pas à les visiter. Il désespère presque, et planifie un voyage en bateau jusqu'à Edimbourg pour l'automne dans l'espoir d'être reçu dans une école de sourds qui vient d'ouvrir en Ecosse. C'est alors qu'un jour, on lui tend par hasard une publicité dans la rue, pour une conférence de l'Abbé Sicard venu de Paris pour une lecture publique de démonstration de l'instruction de deux élèves sourds muets de l'Institut Saint-Jacques à Paris, qui y sont devenus professeurs :



Jean Massieu et Laurent Clerc. Thomas Gallaudet se rend à l'évènement et est impressionné par cette démonstration et l'intelligence dont font preuve Jean Massieu et Laurent Clerc. Il rencontre l'Abbé Sicard et lui parle de son projet, l'Abbé Sicard l'invite alors à venir visiter son institut à Paris, dès que le climat politique le permettra.

En France, nous sommes à cette période pendant les Cent Jours de la reconquête du pouvoir par Napoléon Premier et certains disent d'ailleurs que l'Abbé Sicard partait en Angleterre pour fuir le pouvoir Napoléonien et éviter d'être emprisonné pour son engagement politique, lui qu'on savait plutôt royaliste. C'est finalement l'année suivante en 1816 que Thomas Gallaudet fait le voyage pour Paris. Il passera quatorze semaines à l'Institut Saint-Jacques. Il y apprend la langue des signes et assiste aux leçons données aux enfants sourds et enthousiaste, il demande à Laurent Clerc qui est très doué pour comprendre et s'exprimer en Anglais, de l'accompagner à son retour pour devenir professeur aux Etats Unis. L'idée plaît d'emblée à Laurent Clerc et malgré la réticence initiale de l'Abbé Sicard qui ne voulait pas perdre un des meilleurs professeurs de son école, celui-ci lui donne finalement sa bénédiction. Laurent Clerc accepte l'offre de Thomas Gallaudet, se sent appelé à porter l'éducation des sourds sur le Nouveau Continent et cette tâche lui plaît.

Le 22 Août 1816, après un long voyage en bateau jusqu'à New York puis en malle poste jusqu'au Connecticut, les deux amis sont dans la maison du D^r Cogswell. Alice Cogswell est enchantée de revoir Thomas Gallaudet. Alice Cogswell et Laurent Clerc parviennent tout de suite à se comprendre par signes. Pendant son voyage, Laurent Clerc a travaillé à adapter la langue des signes à l'Anglais et après que des fonds ont été levés, Thomas Gallaudet et Laurent Clerc parviennent à fonder à Hartford leur nouvelle école : le *Connecticut Asylum for the Education and Instruction of the deaf and dumb persons*, qui deviendra l'actuel American School for the Deaf. Thomas Gallaudet en est le premier principal et Laurent Clerc, le premier professeur.

Les instances



Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit 3 fois durant l'année. Il délibère sur le budget et est informé de l'avancement du projet d'établissement de l'INJS de Paris.

Membres nommés

Par arrêté du 9 octobre 2015

- **Agnès JEANNET**, inspectrice générale des affaires sociales, Présidente du CA
- **Véronique LAFARGE-VILLAIN**, inspectrice de l'Education nationale, ASH1
- **Nicolas NORDMAN**, adjoint à la Maire de Paris, chargé des personnes en situation de handicap
- **Pierre DENIZIOT**, délégué spécial auprès de la Présidente de la Région Ile-de-France
- **Yves MATILLON**, directeur I.S.T.R, université Claude Bernard – Lyon 1
- **Jérôme MELCHIOR**, responsable du Centre de Promotion Sociale pour Adultes Sourds à l'institut
- **Brigitte VAZQUEZ**, présidente de l'Amicale des anciens élèves de l'institut

Membres élus

(octobre 2017)

Collège n° 1

Représentant des personnels enseignants

- **Nadia BOURGEOIS**, professeur d'enseignement général
- **Karine FOUET**, professeur d'enseignement général
- **Hélène SESTER**, professeur d'enseignement général

Collège n° 2

Représentant du personnel éducatif

- **Anne BERDOULA**, éducatrice

Collège n° 3

Représentant du personnel administratif et des services généraux

- **Christelle MOULIN**, infirmière

Collège n° 4

Représentant des parents d'élèves

- **Laura CATRY**

Collège n° 5

Représentant des élèves

- **Victorien BOURGOIS**



Le Comité technique d'établissement (CTE)

Le Comité Technique est une instance représentative du personnel dotée de compétences consultatives sur les sujets ayant une incidence sur le fonctionnement et sur l'organisation de l'établissement comme l'organisation et les conditions générales de fonctionnement des services ou la modernisation des méthodes et des techniques de travail et leur incidence.

Membres représentant l'administration

Titulaires

- **Elodie HEMERY**, directeur, Présidente du CTE
- **Nadine EISENMANN**, secrétaire générale

Experts

- **Marie-Françoise CALVINO**, responsable du service des Ressources Humaines
- **Esteban MERLETTE / Vicky WALCZAK**, directeurs des enseignements
- **Karine LOPEZ / Anne PICAUD**, CTES

Membres représentant le personnel

(octobre 2017)

Section SNJSJA - UNSA Education :

Titulaires

- **Youssef ALAMI**
- **Razika MADAD**
- **Pascale MASSON**
- **Rachel MARIN**
- **Jean-Yves LANGLOIS**
- **Hélène SESTER**

Suppléants

- **Laurence ÉBONGUÉ**
- **Benoît DEVOS**
- **Aurélié FARADJI**
- **Fatima EL ASFAR**

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des personnels ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il se réunit au moins une fois par trimestre.

En application du décret N° 2011-774 du 28 juin 2011 et au 2 octobre 2017 :

Membres représentant l'administration

- **Elodie HEMERY**, directrice, Présidente du CHSCT
- **Nadine EISENMANN**, secrétaire générale

Membres représentant les personnels, désignés par la section syndicale,

Titulaires

- **Carole HEFFER**
- **Alice PERLIN**
- **Martial LATOUR**
- **Dominique FISHER**
- **Hélène SESTER**

Suppléants

- **Arlette CHENEVOT**
- **Brigitte CHARDINE**
- **Nadia BOURGEOIS**
- **Mélanie DANIEL**
- **Caroline YÉ**

Membres à titre consultatif

- **D^r POULET**, médecin de prévention
- **Claudine PARAYRE**, inspectrice santé & sécurité au travail
- **Eugénie CHRISTMANN, Christophe VERNET**, conseillers de prévention

Le Conseil de la vie sociale (CVS)

Le Conseil de la Vie Sociale a pour objectif de favoriser la participation et l'expression des familles et des élèves au fonctionnement de l'institut par le biais de leurs représentants, élus chaque année en début d'année scolaire. Le CVS est consulté obligatoirement pour toutes modifications relatives au règlement de fonctionnement ainsi que pour l'élaboration et/ou la modification du projet d'établissement.

8 membres élus :

- **4 représentants des familles** ou représentants légaux des élèves
- **4 représentants des élèves**

6 membres désignés :

- **3 représentants des organisations syndicales** (désignation en fonction de la représentativité au CTE de l'INJS) :
 - 1 représentant pour le Ministère de tutelle
 - 1 représentant pour l'ARS
 - 1 représentant pour le Conseil d'Administration de l'INJS

Chaque membre titulaire, élu ou désigné, a un suppléant.

1 membre avec voix consultative : le directeur ou son représentant







3

L'INJS de Paris,
un institut de référence
même au-delà de nos frontières

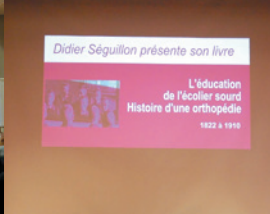
Two teal-colored decorative shapes are positioned above the main text. The first is a circle with a flat bottom edge, and the second is a larger circle with a flat bottom edge, partially overlapping the first one.

Un établissement ouvert à son environnement



Premier établissement public pour enfants sourds créé au monde, l'INJS de Paris a pour ambition de promouvoir son ancrage historique et son expertise, en tant que **lieu ressource sur la surdité**.

La recherche, le développement et la valorisation des pratiques innovantes font partie intégrante des missions de l'INJS de Paris depuis sa création.



De **nombreux événements** sont organisés en lien avec des partenaires, afin de :

- Communiquer sur les missions et activités de l'établissement, en particulier lors des Journées Portes Ouvertes, des forums métiers, Journées européennes du Patrimoine, etc.
- Sensibiliser et informer sur la surdité, via l'organisation de cycles de conférences, de soirées débats et diffusion de brochures comme « Accueillir une personne sourde en entreprise ».
- Contribuer aux réflexions en matière d'accompagnement, d'inclusion et de reconnaissance des personnes sourdes, en siégeant notamment au CNCPH (Comité national consultatif pour les personnes handicapées) dans les instances plénières et groupes de travail spécifiques : représentation du handicap dans les médias, commission éducation.

L'ouverture de l'établissement se caractérise également par son caractère accueillant :

- Environ 3 000 visiteurs/an : étudiants, chercheurs, jeunes et adultes sourds du monde entier, associations, écrivains, professionnels ;
- Mise à disposition des locaux : tournages de films, séminaires, colloques, évènements externes ;
- Accueil de stagiaires pour l'ensemble des disciplines professionnelles et des champs d'activité de l'établissement.

Faits marquants

- **Préparation des rencontres scientifiques et culturelles franco-brésiliennes** avec EHESS, INS-HEA et l'université Paris 8
- **Conférences avec l'INSHEA :**
 - « Les outils techniques et numériques au service de l'enseignement spécialisé » en novembre 2016 ;
 - « Les modèles linguistiques de la LSF : éclairages, finalités et perspectives » en avril 2017 ;

¹ Education nationale, Ville de Paris, organismes de formation et dispositifs d'insertion spécialisés et de droit commun, établissements et professionnels sociaux, médico-sociaux et de santé, ...

• Soirées littéraires :

- Jean-Luc CHAPPEY : « Sauvagerie et civilisation, une histoire politique de Victor de l'Aveyron » ;
- Didier SEGUILLON : « L'éducation de l'écolier sourd : histoire d'une orthopédie » ;
- Victor ABBOU : « Une clé sur le monde ».

Des coopérations qui s'étendent à l'échelon international

Outre les relations partenariales nouées dans le cadre des missions d'accompagnement¹ et de recherche, des coopérations internationales permettent à l'INJS de promouvoir le partage de connaissances et la solidarité internationale.

- Jumelage de l'INJS de Paris et de **l'American School of the Deaf (ASD) située à Hartford aux Etats-Unis**, dans le cadre d'une coopération née au 19^e siècle et d'une convention signée en 1988, et se traduisant notamment par des échanges linguistiques et culturels annuels ; (cf. p. 55 Un peu d'histoire) ;
- Jumelage avec l'école pour sourds de **l'Université de Tsukuba, située au Japon à Ichikawa**, près de Tokyo. Convention signée en 2010, rencontres régulières et publications liées à ces échanges ;
- Convention signée en 2011 entre **l'Université fédérale du Pará, au Brésil**, afin de favoriser les échanges d'étudiants, de professeurs et de chercheurs ;
- Convention de partenariat pour le **développement de la Langue des Signes Mauricienne (LSM)** signée en 2005 avec le gouvernement de l'île Maurice et l'ambassade de France, ayant suscité d'importantes réalisations (reconnaissance officielle de la LSM et utilisation progressive dans divers domaines dont l'éducation et les médias ; publication en 2006 d'un premier volume du dictionnaire de la LSM ; actions de formation, ...) ;
- Convention signée en 2011 avec **l'Etat seychellois et l'Association of People with Hearing (APH)**, dans une approche similaire à la coopération développée avec l'île Maurice.

Two teal-colored decorative shapes are positioned to the right of the text. The first is a smaller circle with a flat top edge, and the second is a larger circle with a flat top edge, partially overlapping the first one.

Recherche, Partenariats, Pratiques innovantes



Créée en octobre 2016, la direction « Recherche, Partenariats, Pratiques Innovantes » a pour mission d'impulser et de piloter une démarche d'innovation, d'étude et de recherche en lien avec les autres acteurs publics et privés engagés sur la thématique de la surdité. Cette direction apporte son expertise dans le domaine de la surdité et soutient le développement de projets en partenariat. Dans une approche transdisciplinaire, elle participe à la définition des

orientations et des objectifs stratégiques de l'INJS en matière de recherche et d'innovations. Elle favorise le travail en réseau en pilotant les partenariats et les collaborations pour le développement des pratiques innovantes. Avec le Comité scientifique, la direction définit et valide les programmes d'activités. Cette direction a pour objectif d'engager les professionnels vers une démarche de réflexion et de projets innovants au bénéfice de l'accompagnement des jeunes sourds.

Cartographie des partenaires de l'INJS de Paris

*Partenariat sous convention

Apport d'expertise

KOPHOSIGHT ECE Paris Microsoft	HANDICAP & MÉDIAS CNCPH	ZE MUST* Paris 10 Nanterre Lab. MODYCO (CNRS) DALINK Conseil SARL
CONFÉRENCE PARCOURS SCOLAIRE IRSAM La Réunion		APADAG Asso M.S APADAG ARS Guyane CT de Guyane Asso APROSEP UMR linguistique Paris 8
LOGICIEL GAME LAB CRI Fondation Bettencourt-Schueller		
GANT CONNECTÉ MO-VUINO Cochin Programme Santé Paris Descartes		
ACCESSIBILITÉ HANDICAP Conseil local du handicap - Mairie 5 ^e Paris		CONFÉRENCE SUR LE BILINGUISME IJS la Malgrange- Jarville Nancy*
		CONFÉRENCE SUR LE BILINGUISME IJS la Malgrange- Jarville Nancy*

Résultats obtenus :

- **KOPHOSIGHT Octobre 16/Juillet 17** : Conversion du casque Hololens (lunettes à réalité augmentée) pour insérer virtuellement un bras codeur LfPC sur chaque locuteur perçu par le sujet sourd porteur du système. Prix obtenu au Defi H/CapGemini à Paris, au Microsoft Build à Seattle.

Prototype en phase de développement par Microsoft : accessibilité maximale à la réception de la langue française via le port des lunettes incrustant la LfPC. En attente d'une commercialisation par Microsoft.

- **Handicaps et Médias 2017** : Analyse des représentations du handicap dans les médias, étude bibliographique, interviews de chercheurs,



journalistes et acteurs de terrain pour un colloque organisé en juin 2017 à France Télévision.

- **APADAG Mars 2017**: Projet d'investissement immobilier pour mieux répondre aux besoins des personnes sourdes en Guyane. Etude de terrain linguistique, ethnolinguistique et sociolinguistique. Etat des lieux structurel et organisationnel de l'accompagnement notamment pédagogique.

Réflexions et données partagées

PLATEFORME DONNÉES LSF - OCELLES INS-HEA*	
SUPPORT COURS LSF EN LIGNE Start-up ISARA*	PÉDAGOGIE BILINGUE IJS la Malgrange- Jarville Nancy*
CONSORTIUM E-LEARNING Université Paris Sorbonne	

Résultats obtenus :

- **Plateforme e-learning LSF** : convention signée en 2017 permettant aux professionnels de bénéficier des enseignements à distance.
- **Plateformes ISARA** et **Ocelles** pour mutualisation des ressources en LSF.

Recherche

PARTENARIAT INJS - INJA INJA* CRESAM Poitiers	
TLSF2 Université Paris 10* Lab. MODYCO (CNRS)* Centre Laplane INJS : Pôle LSF, SMP, GRAL	ÉTUDE DAVID Université Rabelais Tours*
	ÉTUDE GOBET Université Poitiers*

Résultats obtenus :

- **Convention INJA INJS signée en mars 2017** : recensement des jeunes concernés, mobilisation des ressources et moyens pour mieux répondre à la double atteinte.
- **TELSF2** : 2^e phase de l'élaboration du test d'évaluation LSF.
- **Etude Gobet** : lancement du projet de recherche en février 2017 pour la création d'un ouvrage pédagogique pour l'enseignement du français écrit auprès des enfants sourds à partir de l'étude sur la variation des erreurs dans les écrits des déficients auditifs.
- **Etude David** vise à mieux comprendre la nature des difficultés des jeunes DA implantés dans l'acquisition de la langue française. Epreuves et corpus récoltés en 2017 pour le développement d'outils pédagogiques adaptés.

Comité scientifique

Créé par décision du Conseil d'administration en mars 2017, le Comité scientifique est composé de 8 membres et se réunit 2 fois par an afin de :

- Développer une activité de recherche appliquée pluriannuelle à l'INJS pouvant faire l'objet de publication et de diffusion ;
- Impulser une dynamique et une implication des professionnels dans l'évolution de leurs pratiques ;
- Participer à l'amélioration des bonnes pratiques dans l'accompagnement du jeune sourd dans sa globalité ;
- Contribuer à ouvrir l'INJS sur des partenariats extérieurs et favoriser des projets inter institutionnels ;
- Contribuer à la recherche de financements : mécénat, appels à projets et programme de recherche clinique (PHRC).

Composition du Comité Scientifique



Agnès BO
Professeur Associé
Directeur de formation, Département
Orthophonie ISTR-UCBL



Samuel BRETAUDEAU
Inspecteur pédagogique et technique
des établissements et services de
jeunes sourds, DGCS



Alice CASAGRANDE
Directrice de la Formation et de la Vie
Associative à la FEHAP (Fédération des
établissement hospitaliers & d'Aide à la
personne)



Pr André CHAYS
Professeur des Universités - Praticien
Hospitalier, Reims



José DOBRZALOVSKI
Professeur certifié de Langue des Signes
Française, CAPES-LSF, Paris VIII



Serge PORTALIER
Professeur émérite des universités



Isabelle PRANG
Orthophoniste



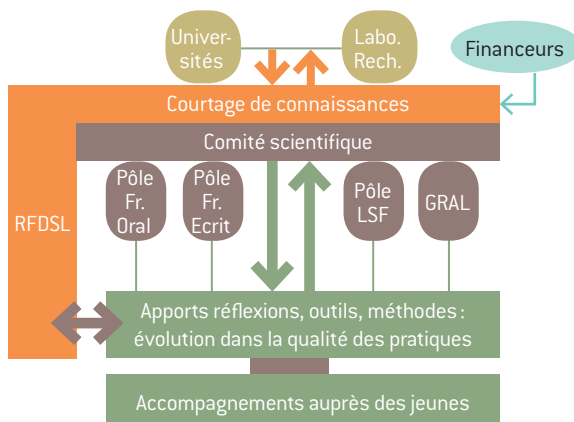
Anne RISLER
Maître de conférences, linguistique des
langues signées, Université Lille 3, UFR
Humanités, Département Sciences du
Langage

Adhésion au RFDSL (Réseau Francophone en Déficience Sensorielle et du Langage).

Missions

• Le RFDSL regroupe une trentaine d'établissements francophones (France, Afrique, Caraïbes, Belgique, Québec), engagés dans l'amélioration des pratiques professionnelles et organisationnelles. En favorisant les échanges, le réseau suscite l'émergence de projets communs et enrichit les pratiques respectives des membres du réseau.

Dans le cadre du réseau, une réflexion sur la recherche appliquée, qui émane trop souvent des attentes des chercheurs, est menée pour inverser le dispositif: des problématiques de terrain vers les laboratoires et universités. Soutenue par une organisation interne à l'INJS (Pôles Ressources et Comité scientifique) et rattachée à des instances en réseau (RFDSL et Courtagé de Connaissances), cette organisation permet d'optimiser les recherches de financement ou les réponses aux appels à projets (PHRC, PHRIIP, IFRATH, CNSA, OCIRP mais aussi les grands financeurs privés).



Three teal-colored decorative shapes are positioned to the right of the main text. They include a solid teal circle at the top, a teal shape with a flat top and rounded bottom, and a larger teal shape with a flat top and rounded bottom below it.

Le travail pluri- disciplinaire



Pôle Éco-École : les actions liées au tri des déchets, au respect de l'environnement et à l'éducation à l'écologie se sont multipliées depuis 2003. Le pôle Éco-École s'est constitué en 2013 pour coordonner et multiplier les actions à l'échelle institutionnelle.



Des partenariats au service des jeunes

EXPRESSION POÉTIQUE SUR LE PARVIS DU PANTHÉON
Mai 2017

Le Marché de la Poésie, Panthéon de Paris.
2 classes du collège ont produit individuellement et en groupe une création poétique préparée avec leur professeur de LSF.



LA MARSEILLAISE EN LSF

Panthéon de Paris

Préparation menée sur 3 mois avec le concours de 4 professionnels avec la contribution de Art'Sign.
15 élèves (collégiens et lycéens) ont signé La Marseillaise avec le chœur de l'Armée Française le 14 juillet sous la coupole du Panthéon.



Musique et surdit 

Pilot  par l'enseignante de musique

PROJET WITHIN

Janvier – Mars 17

Partenariat : Tarek Atoui – Atelier Chantal Crousel.

S rie de d couvertes et de performances musicales avec 3 classes du coll ge sur de nouveaux instruments pens s et con us pour les sourds.
2 concerts de cl ture en mars 2017 au Centre Pompidou. Captation vid o.

COMMENT VIVEZ-VOUS LA MUSIQUE ?

Janvier – Mars 17

Partenariat : Sorbonne Nouvelle

Conférences et ateliers autour de la réception musicale : préparation avec une classe Collège sur 3 séances, projection des travaux, conférence et workshop.

Projection, conférences et ateliers de musique en mars 2017 ; captation vidéo.

ENSEIGNEMENT DU SAXOPHONE ET DE LA CONTREBASSE

Décembre 2016 – Juin 2017

Partenariat : le Corps écoute

Cours de Saxophone et de Contrebasse pour 4 élèves (2 pour chaque instrument).

Captation vidéo. Projet non reconduit, peu de restitution en dehors de quelques retours empiriques.

ACCENTUS

Juin 2017 – Avril 2018

Partenariat : MESH, Chœur de Chambre Professionnel Accentus, Elèves et enseignants CMA Gabriel Fauré.

Accès à l'expérience du son et de la voix à travers des dispositifs technologiques innovants pour 2 groupes de collégiens, 1 séance par mois pour chaque groupe entre novembre 2017 et mars 2018.

Processus évaluatif régulier et formalisation des résultats. Captation vidéo.

Présentation du travail final en avril 2018.

CLIP GRÉGOIRE

Mars – juin 2017

Partenariat : Mahler Chamber Orchestra, Grégoire artiste, Assistant David Lamblin

Un vidéo clip en LSF élaboré avec 5 collégiens sur la chanson « C'est Quand » de Grégoire.

Clip accessible sur YouTube et FaceBook de Grégoire.



La charte d'établissement

Une **charte d'établissement** définit les engagements communs des professionnels de l'INJS, orientant leur posture et leurs pratiques, au service d'un accompagnement pluridisciplinaire respectueux des personnes, qu'il s'agisse des jeunes, des parents ou des autres professionnels.

Cette charte est un engagement commun entre tous les professionnels de l'Institut National de Jeunes Sourds de Paris, fondé sur des principes d'action régissant de façon incitative la conduite professionnelle à tenir afin d'atteindre les objectifs des missions de l'Institut.

Il s'agit pour l'INJS de demeurer un établissement de référence en ce qui concerne sa connaissance de la surdité et sa participation à l'accompagnement de l'enfant ou de l'adolescent sourd, vers son autonomie et son insertion sociale et professionnelle.

Au sein d'une dynamique collective, chaque professionnel se doit d'assurer une prise en charge spécialisée et adaptée à la déficience auditive et à la singularité du jeune sourd accueilli.

Au moyen de ces principes d'action, les différents professionnels de l'INJS entendent exprimer leur engagement à exercer leur profession dans le respect des personnes, de l'équité, de la solidarité, de la confidentialité et de la responsabilité sociale. L'objectif de cette charte est d'énoncer des principes éthiques destinés aux professionnels dans le souci d'harmoniser les actions au sein de l'équipe pluridisciplinaire afin de mieux répondre aux besoins des jeunes accueillis et de leur famille au regard du « contrat passé » avec eux.

Cette charte d'établissement ne se substitue pas aux lois et aux valeurs universelles qui régissent notre société. Elle reste en cohérence avec les valeurs démocratiques et républicaines, la charte des droits et des libertés de la personne accueillie (arrêté du 8 septembre 2003), la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », les obligations des fonctionnaires (Loi du 13 juillet 1983) et le règlement de fonctionnement de l'INJS.

Il est entendu que tout manquement à un de ces principes est susceptible de causer des préjudices aux jeunes accueillis, à leur famille, aux collègues ou à l'institution elle-même. Les représentants de la direction sont garants et responsables du respect de cette charte d'établissement.

Engagements envers les jeunes sourds accueillis

Chacun des professionnels pour la partie qui le concerne, participe à la prise en charge de la personne accueillie, sujet premier de ses préoccupations, dans le respect des règles institutionnelles.

A ce titre, **il s'engage à :**

- I.1** respecter les droits du jeune, reconnaître au jeune sourd son droit à la communication et s'adapter à son mode de communication privilégié ;
- I.2** participer à l'accueil du jeune et à la mise en œuvre de son projet personnalisé ;
- I.3** développer dans l'établissement un climat favorable aux apprentissages et à une vie collective stimulante ;
- I.4** offrir des services de qualité répondant aux besoins du jeune dans les limites des moyens et ressources disponibles ;
- I.5** participer à la mise en place d'une discipline formatrice pour le jeune ;
- I.6** respecter le caractère confidentiel de toutes les informations concernant le jeune accueilli ;
- I.7** participer à la protection du jeune en contribuant à la mise en place d'un environnement sécurisant et d'une surveillance efficace.

Engagements envers les parents

Chacun des professionnels reconnaît aux parents leur rôle d'éducateur et leur droit à participer à la définition de prise en charge de leur enfant accueilli.

A ce titre, **il s'engage à :**

- II.1** donner les informations relatives à la conduite et au progrès de leur enfant ;
- II.2** préciser les modalités de prise en charge et le fonctionnement général de l'institution ;
- II.3** faciliter la participation des parents aux modalités de la prise en charge et des orientations de leur enfant ;

II.4 engager le dialogue avec les parents sur leurs responsabilités d'éducateurs auprès de leur enfant ;

II.5 recevoir objectivement les remarques et les suggestions formulées par les parents ;

II.6 respecter le caractère confidentiel des informations concernant les parents.

Engagements envers les collègues

Chaque professionnel est appelé à travailler étroitement et en pluridisciplinarité avec ses collègues dans un souci de respect réciproque et d'harmonisation des pratiques.

A ce titre, **il s'engage à :**

III.1 reconnaître et respecter l'ensemble de ses collègues, la spécificité de chacun d'entre eux ;

III.2 manifester un esprit d'objectivité et d'humanité dans ses propos envers ses collègues ;

III.3 faciliter la communication et la diffusion d'information entre collègues ;

III.4 faire preuve de solidarité et de respect envers ses collègues ;

III.5 respecter la vie privée de ses collègues.

Engagements envers l'institution

Chaque professionnel représente une profession contribuant à mener à bien les missions de l'INJS.

A ce titre, **il s'engage à :**

IV.1 s'acquitter de son travail avec conscience professionnelle ;

IV.2 respecter la hiérarchie dans ses rapports avec les instances supérieures ;

IV.3 contribuer à la valorisation de sa profession par l'apport spécifique de sa personnalité et l'étendue de sa compétence ;

IV.4 collaborer par ses idées, ses expériences et ses qualités personnelles à tout effort entrepris pour le progrès de sa profession et de l'établissement ;

IV.5 contribuer à l'harmonie des relations avec les autres groupes professionnels ;

IV.6 acquérir les connaissances et développer les aptitudes nécessaires pour mieux réaliser sa fonction ;

IV.7 apporter son concours à la réalisation d'objectifs professionnels collectivement établis.





2016 / 2017

en images

2016

1-2/ Septembre : Rentrée scolaire

3-6/ Octobre : Visite des Ateliers Saint-Jacques Fonderie de Coubertin

7-11/ Novembre : Conférence INJS, Fête de l'Abbé de l'Épée

12-15/ Décembre : Accueil de la délégation Tsukuba à l'INJS





7 8



9



10 11



12 13



14 15





2017

1-3/ Janvier : Vœux, JPO maternelle/élémentaire

4-5/ Février : JPO lycées, Journée institutionnelle

6-11/ Avril : Tous au Grand Palais, Voyage aux USA 200 ans ASD, Vive les majeurs

12-16/ Mai : Quartier du Livre, Défilé INJS

17-19/ Juin : Présentation théâtre classe à projet, accueil délégation coréenne, marché de la Poésie au panthéon

20-21/ Juillet : Présentation Kophosight à la JI, Marseillaise au Panthéon





GLOSSAIRE

- ACCPE** : accompagnement personnalisé
- ACFOS** : action connaissance formation pour la surdit 
- Ad'AP** : agenda d'accessibilit  programm e
- ADSEA** : association d partementale de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence
- AFFELNET** : proc dure informatis e pour les affectations des  l ves post-3 me et post-2nde
- ARS** : agence r gionale de sant 
- ASH** : adaptation scolaire et de la scolarisation des  l ves handicap s
- ASD** : American School for the Deaf
- BAFA** : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
- CAFERUIS** : certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unit  d'intervention sociale
- CAPA** : certificat d'aptitude professionnelle agricole
- CAPEJS** : certificat d'aptitude pour l'enseignement aupr s des jeunes sourds
- CDI** : centre de documentation et d'information
- CELEM** : centre d' ducation du langage pour enfants malentendants
- CET** : compte  pargne temps
- CFG** : certificat de formation g n rale
- CHSA** : centre hospitalier Saint-Anne
- CHSCT** : comit  d'hygi ne, de s curit  et des conditions de travail
- CMN** : centre des monuments nationaux
- CMP** : centre m dico-psychologique
- CPSAS** : centre de promotion sociale des adultes sourds
- COPHOSE** : perte totale de l'audition, uni ou bilat rale
- CRIC** : centre r gional implantation cochl aire
- CRPMS** : centre de recherches psychanalyse, m decine et soci t , universit  Paris Diderot
- CTE** : comit  technique d' tablissement
- CTSS** : conseiller technique de service social
- CVS** : conseil de la vie sociale
- D.E** : directeur des enseignements
- DGCS** : direction g n rale de la coh sion sociale
- DNB** : dipl me national du brevet
- DUI** : dossier unique informatis 
- EFPP** :  cole de formation psycho-p dagogique
- EPI** : enseignement pratique interdisciplinaire
- ETP** :  quivalent temps plein
- ETSUP** :  cole sup rieure de travail social
- ESMS** :  tablissements et services sociaux et m dico-sociaux
- ESS** :  quipe de suivi   la scolarit 
- FSE** : foyer socio- ducatif
- FIPHFP** : fonds pour l'insertion des personnes handicap es dans la fonction publique
- GRAL** : groupe de recherche sur les troubles des apprentissages et du langage
- GRH** : gestion ressources humaines
- IDF** : Ile de France
- IFIC** : institut francilien cochl aire
- IG** : BTS industrie graphique
- INJA** : institut national des jeunes aveugles
- INPES** : institut national de pr vention et d' ducation pour la sant 
- IPT** : inspection p dagogique et technique
- IRTS** : institut r gional du travail social
- ISTR** : institut des sciences et techniques de la r adaptation
- LfPC** : langue fran aise parl e compl t e
- LPC** : langage parl  compl t 
- LSF** : langue des signes fran aise
- MASESH** : mission acad mique sur la scolarisation des  l ves en situation de handicap.
- MDPH** : maison d partementale des personnes handicap es
- MMVT** : CAP M tiers de la mode, v tement tailleur
- PEG** : professeur d'enseignement g n ral
- PET** : professeur d'enseignement technique
- PFMP** : p riode de formation en milieu professionnel
- PIA** : projet individualis  d'accompagnement
- PIHA2** : pratiques inclusives handicap accessibilit  accompagnement
- PLP** : projet linguistique personnalis 

PPS : projet personnalisé de scolarité

RESF : réseau éducation sans frontière

RFDSL : réseau francophone en déficience sensorielle et du langage

SRPIP PI : bac pro Réalisation de produits imprimés & plurimédia, option productions imprimées

RPPI PG : bac pro Réalisation de produits imprimés & plurimédia, option productions graphiques

SAP : séance d'apprentissage de la parole

SES : section d'enseignement spécialisé

SMP : service médico-psychologique

SPP : séance de perfectionnement de la parole

TELSF : test de langue des signes française

TICE : technologie de l'information et de la communication pour l'enseignement

TISEC : BTS Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques

TNI : tableau numérique interactif.

ULIS : unité locale d'inclusion scolaire, dispositif de l'Education nationale

UFA : unité de formation d'apprentis

UF-SSP : unité fonctionnelle « Surdit  et souffrance psychique

VAE : valorisation des acquis e de l'exp rience



**institut national
de jeunes sourds
de Paris**

254, rue Saint-Jacques
75005 Paris
01 53 73 14 00
www.injs-paris.fr
direction@injs-paris.fr